

"En ce qui concerne la convention d'anti-dumping, le Canada protège actuellement contre le dumping les producteurs de marchandises de toutes sortes fabriquées au Canada, c'est-à-dire qu'un produit importé et facturé à un prix inférieur à son prix de vente dans son pays d'origine est assujéti à un droit de dumping correspondant à l'écart entre le prix de facture et la valeur normale. Nous n'accordons pas une protection de ce genre aux producteurs qui n'ont pas été en mesure d'obtenir l'application de règlement "fait au Canada". Pour jouir de l'application d'un règlement de ce genre, les producteurs canadiens doivent fabriquer un volume de marchandise correspondant au moins à 10% de la consommation intérieure de leur produit."

Mitchell SHARP,
Ministre des finances

Lundi 16 octobre 1967
VOL. XXXIX NO 41



292-551-69/54/11 2035
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
Bibliothèque,
555 VICTORIA,
MONTREAL 24, P.Q.

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE

635 HENRI-BOURASSA EST

MONTREAL 12

DALE

cents

Advenant une sécession du Québec

Jacques Parizeau: le retrait des capitaux étrangers ne serait pas compensé par l'accroissement local

Il n'y aurait pas assez d'argent dans le Québec pour financer les programmes d'expansion économique si les entreprises étrangères retireraient leurs capitaux du Québec, a affirmé M. Jacques Parizeau, professeur à l'École des Hautes Études commerciales, devant la réunion du National Industrial Conference Board qui s'est déroulée à Toronto jeudi.

M. Parizeau répondait alors à une question des participants lui demandant quelles seraient les conséquences économiques du retrait du Québec de la Confédération. Dans la conférence qu'il a prononcée, M. Parizeau a déclaré que les provinces et les municipalités

trouveront de plus en plus difficilement les argentés dont elles ont besoin si la guerre se poursuit au Vietnam et si la hausse des impôts que réclame le président Johnson n'est pas accordée.

Il a ajouté que le marché des emprunts à long terme sera pratiquement paralysé, ce qui va rendre difficile la tâche des provinces, des municipalités et des sociétés publiques qui voudront effectuer des emprunts aux États-Unis.

Affirmant qu'une douzaine de ministères, d'agences gouvernementales et de sociétés publiques sont responsables de la très grande

partie des investissements publics, M. Parizeau est d'avis que les décisions principales en matière d'investissements devraient être prises après consultations entre ces organismes.

Il a dit que les agences gouvernementales de même que les responsables de sociétés publiques telles que l'Hydro-Québec ou l'Hydro-Ontario ne se rencontrent jamais et qu'ils opèrent isolément.

Après avoir dit que les hausses de salaire dans le secteur public ainsi que la mise en application du programme d'assurance-santé vont augmenter considérablement

les dépenses publiques en 1968, M. Parizeau a ajouté que ces pressions vont exercer des contraintes sur les investissements des gouvernements.

Les provinces

Les gouvernements provinciaux et les municipalités trouveront donc de plus grandes difficultés pour réaliser leurs propres programmes. Il est d'avis que tous les programmes d'investissements publics en 1968 devraient être révisés et réduits. Dans le cas où c'est impossible, M. Parizeau suggère que ces immobilisations soient financées par des impôts nouveaux et non par des emprunts.

Importante mission commerciale de Londres dans le Québec

Les 21 membres de la délégation commerciale que la Chambre de Commerce de Londres envoie au Canada sont arrivés à Montréal lundi, 9 octobre, et ont commencé une série de rendez-vous d'affaires et de rencontres officielles à Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec. Cette mission est la première que la Chambre de Commerce de Londres organise au Canada.

Les délégués ont été accueillis à l'Aéroport international de Montréal, à Dorval, par des représentants du bureau montréalais du gouvernement de Grande-Bretagne.

La délégation a pour chef le très hon. Lord Tweedsmuir, qui est président de la section canadienne de la Chambre de Commerce de Londres. Lord Tweedsmuir est accompagné de sa femme, Lady Tweedsmuir, qui est membre du Conseil d'administration de la Cunard Steamship Company et ancien membre du Parlement pour Aberdeen-Sud. M. John Spencer-Wood est secrétaire de cette mission commerciale.

Les délégués représentent les secteurs les plus variés de l'industrie britannique, depuis la taille des diamants jusqu'à la manufacture de moteurs marins.

Le jeudi 12 octobre, à 11.30 h., la délégation de la Chambre de Commerce de Londres a visité le

En province

tère de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec, au Pavillon du Québec, à l'Expo '67.



Le T.H. Lord Tweedsmuir, CBE, CD, LL D.

Pavillon britannique. Les délégués seront au déjeuner, les invités de Sir William Oliver, Commissaire général de Grande-Bretagne à l'Expo '67. Après le déjeuner, les membres de la délégation sont partis à destination de Sherbrooke.

Les représentants de la ville de Sherbrooke — "Ville reine des Cantons de l'Est" — ont agité comme hôtes envers les délégués de la Chambre de Commerce de Londres, depuis le début de l'après-midi du 12 octobre jusqu'au matin suivant, soit vendredi, jour où les délégués se sont rendus à Trois-Rivières.

Le samedi matin, 14 octobre, la délégation de la Chambre de Commerce de Londres a quitté "la capitale mondiale du papier-journal" à destination de la ville de Québec d'abord, et des Provinces de l'Atlantique ensuite.

Une évaluation économique et financière du rapport Carter

Voici les grandes lignes d'un mémoire que l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie a remis à M. Mitchell Sharp, à la demande de celui-ci. Par les semaines passées, nous vous avons présenté plusieurs opinions d'organismes professionnels. Ce rapport est un autre lien d'une longue série d'objections à l'application intégrale du rapport mentionné.

— La réduction de la circulation d'espèces des sociétés d'assurance-vie contribuerait à réduire le portefeuille privé d'hypothèques d'un montant de \$7 milliards, en 1976, en deçà du montant qu'il atteindrait sous l'empire du régime fiscal actuel. La Société centrale d'hypothèques et de logement et les prêts hypothécaires gouvernementaux pourraient être appelés à porter le gros du fardeau de l'adaptation en ayant à absorber des demandes hypothécaires nettes de l'ordre de \$900 millions par année.

— Selon les propositions de la Commission Carter, l'épargne domestique pourrait diminuer d'au moins \$600 millions par année. En même temps, tout indique que par suite de l'impact des propositions sur la circulation de capitaux, on devra compter sur l'apport de capitaux étrangers dans la mesure d'un surplus de \$600 millions. Les besoins du Canada en capitaux étrangers seraient ainsi accrus de \$1.2 milliards par année... et il semble peu probable qu'on puisse obtenir de l'étranger, ce supplément de capitaux à intérêt fixe.

— Les propositions fiscales accentueraient dangereusement la tendance de l'investisseur à s'écarter des titres à revenu fixe en faveur des titres à revenu variable. Ceci se produirait à un moment où les fortes demandes de capital à des fins sociales telles que l'habitation, l'éducation et les hôpitaux doivent compter sur des formes de financement à revenu fixe.

— L'équité que recherche la Commission est compromise parce que le régime proposé procurerait des gains inattendus aux détenteurs actuels de portefeuilles, entraînerait

des répercussions sur les contrats existants et serait d'une complexité si grande que de nombreux contribuables se verraient privés de ses avantages.

— Il est presque certain que l'adoption des propositions du Rapport

entraînerait des taux d'intérêt hypothécaire plus élevés et que, comme la Commission l'admet elle-même, les loyers augmenteraient. En conséquence, il est probable que le coût plus élevé du logement aurait tôt fait de neutraliser l'épargne d'impôt réalisée par la famille canadienne moyenne.

— Un régime fiscal qui traite le capital et le revenu de la même façon et qui impose de lourds prélèvements sur le capital transmis par décès, entraînerait de graves implications relatives à la motivation personnelle et à l'épargne privée.

(Suite à la page 9)

Les principes directeurs de la Chambre de Commerce du Québec sur les relations patronales-ouvrières

Devant l'assemblée générale de la Corporation des Maîtres-électriciens, à Québec, le nouveau président de la Chambre de Commerce de la province de Québec, M. Ronald Dugré, a rappelé les principes directeurs de cet organisme relativement aux relations patronales-ouvrières.

Voici les 11 principes qu'il a énoncés:

1. Laisser à un employé le droit d'adhérer ou non au syndicat de son choix et ne pas faire dépendre le droit au travail de l'appartenance au syndicat ouvrier;
2. Reconnaître l'égalité des parties en les rendant également justifiables et en donnant à chacune des responsabilités équivalentes à leurs pouvoirs;
3. Prévoir un moyen de contrôle sur le pouvoir monopolistique des syndicats ouvriers sur les effectifs des travailleurs, tout comme d'autres lois contrôlent pour le bien public les monopoles dans les entreprises;
4. Proscrire l'ingérence des syndicats étrangers;
5. Laisser aux employeurs et aux employés le plus de latitude possible pour discuter de leurs problèmes communs dans un climat de liberté;
6. Prévoir que le vote de grève sera pris au scrutin secret;
7. Proscrire les grèves ou lock-out quand ils peuvent mettre en danger la sécurité ou la santé publique;
8. Proscrire toute grève ou action dommageable résultant de conflits entre des syndicats rivaux;
9. Proscrire les grèves de solidarité et le boycottage secondaire;
10. Proscrire le piquetage par d'autres personnes que les employés de l'établissement affecté par la grève et ailleurs qu'aux abords immédiats de l'établissement où se vit le différend;
11. Assurer une rédaction claire et spécifique des textes légaux afin d'éliminer les possibilités d'interprétation différente ou opposée.

Augmenter les ventes

La délégation vient au Canada dans le but de promouvoir la vente de produits et de services britanniques et d'étudier les possibilités de vente qui y existent. Les délégués voyagent à travers la Province de Québec et les Provinces de l'Atlantique jusqu'au 20 octobre, date de leur retour à Londres.

Au cours de leur séjour à Montréal, entre le 9 et le 12 octobre, les membres de la délégation ont eu l'occasion de rencontrer des industriels, des concessionnaires et des experts conseils canadiens, ainsi que de voir, au moins en partie, l'Expo '67.

Le mardi 10 octobre, à 4.30 h. de l'après-midi, ils ont rencontré les représentants de la presse au Centre du Commerce International, Cité du Havre. Au début de la journée, les délégués ont visité les installations portuaires de Montréal, en tant qu'invités du Conseil des Ports nationaux.

La journée du mercredi, 11 octobre, a été occupée par les rendez-vous d'affaires individuels de chacun des délégués, tandis que le soir ils seront tous les invités du Minis-

PROPOS SUR L'ASSURANCE

par René CALLÈS courtier d'Assurance Agréé

Assurance-incendie

3e partie: LES CONDITIONS

La plupart des conditions se retrouvent dans toutes les polices d'assurance contre l'incendie; les autres sont particulières à des formules spéciales, différentes selon la nature de l'assurance-incendie.

Nous ne reviendrons pas sur certaines conditions qui sont communes à tous les contrats d'assurance et dont nous avons parlé dans des articles précédents; notamment celles ayant trait au règlement des sinistres et à la validité du contrat. Il reste quand même plusieurs conditions qui se rattachent soit à la nature du risque, soit à des biens ou des risques exclus, soit encore à des engagements pris par l'assureur et l'assuré.

Conditions statutaires

Les conditions statutaires, au nombre de vingt-trois, sont mentionnées à l'article 240 de la loi des assurances et reproduites dans toutes les polices d'assurance-incendie. Ces conditions, voulues par le législateur, ont pour but d'éviter des abus de la part de l'assureur au détriment de l'assuré; mais accordent en retour des garanties à l'assureur. Etant donné qu'elles ont été adoptées depuis longtemps, le législateur a permis par la suite qu'elles soient modifiées pour être mieux adaptées aux conditions du temps. En vertu de l'article 241 de la loi des assurances, l'assureur doit cependant ajouter après les changements dans les conditions: "Ces changements sont faits en vertu de la loi des assurances et restent en vigueur en autant que le tribunal ou le juge auquel sera soumise une question s'y rattachant, considérera juste et raisonnable de la part de la compagnie (l'assureur) d'en exiger l'application". Ces changements, qui doivent être mentionnés dans la police avec une encre de couleur différente (rouge généralement), bien que

n'ayant pas été rédigés par le législateur, sont identiques dans toutes les polices.

Conditions supplémentaires

Les changements apportés aux conditions statutaires ont principalement une portée restrictive et c'est la raison pour laquelle la police doit mentionner qu'elles ne seront valides que si le tribunal ne les considère pas irrecevables. Afin de rendre la police encore plus adéquate aux nécessités du moment, les assureurs atténuent les rigueurs de certaines conditions statutaires en permettant à l'assuré, par exemple, d'avoir d'autres assurances identiques sans préavis et d'effectuer des travaux de transformation ou d'agrandissement. Ces conditions supplémentaires sont contenues dans la partie intercalaire de la police, auxquelles s'ajoutent les conditions particulières qui relèvent de la nature des biens assurés ou de celle de la formule d'assurance.

Cette masse de conditions fait dire aux profanes que les polices d'assurance enlèvent ici ce qu'elles donnent là; ce qui est juste pour la police d'assurance contre l'incendie. Cette situation n'est pas essentiellement le fait des assureurs, car ils doivent tenir compte des obligations du Code civil et de la loi sur les assurances. Mais réjouissons-nous, car le Code civil et la loi sur les assurances sont actuellement révisés pour être modelés sur le XX^e siècle.

A retenir

Il reste malgré tout que des conditions subsistent jusqu'à ce qu'elles aient été modifiées à leur tour; sur demande de l'assuré cette fois-ci et, le plus souvent, moyennant une surprime. En outre des conditions ayant trait aux fausses déclarations, aux changements dans la nature du risque, au règlement des sinistres, au droit de poursuite con-

tre l'assureur et à l'annulation de la police, voici brièvement quelques autres conditions portant surtout sur des biens et risques non garantis.

L'assurance ne porte pas sur l'argent, les livres de comptes (sauf le coût du papier et du travail pour les reproduire), les valeurs, les véhicules, les bijoux, les tableaux et les autres oeuvres d'art. Elle ne s'applique pas non plus lorsque dans l'immeuble on utilise ou garde plus d'un gallon d'essence, de benzine, de naphte ou d'un autre produit de volatilité égale ou plus grande; sauf l'essence contenue dans le réservoir des véhicules et l'huile combustible nécessaire aux appareils de chauffage.

Il ne faut pas que l'immeuble soit laissé vacant ou inoccupé pendant plus de 30 jours consécutifs ou, dans le cas d'une usine, que les opérations soient arrêtées durant une période aussi longue pour chaque arrêt. De plus, les pertes découlant de "l'absence de bonnes cheminées solides en pierre ou en brique" ne sont pas garanties et la police n'autorise pas l'assuré à garder plus de deux véhicules dans l'immeuble; sauf pour y être chargés ou déchargés.

Pour terminer, signalons la phrase impayable suivante inscrite dans la police: "La présente police est assujettie SEULEMENT (1) aux conditions statutaires ou conditions de la police de la province où les biens assurés sont situés, ainsi qu'aux changements dans les conditions et aux autres stipulations et conditions qui sont imprimées dans les présentes ou y apparaissent par écrit". Il faut garder l'estime de l'assuré en lui disant que c'est tout et en se gardant bien de lui signaler qu'il existe un Code civil et une loi sur les assurances.

(1) Ce mot n'est pas en caractères gras dans le texte.

Concours international d'architecture

La Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a organisé en 1965 un concours international pour l'élaboration d'un projet d'unité d'habitations préfabriquées. Ce thème a été choisi, compte tenu du fait que les besoins actuels et à venir en matière d'habitat, ne peuvent trouver une solution que dans les unités préfabriquées. 3.000 groupes d'architectes et d'ingénieurs, représentant 53 pays (dont la liste ci-jointe) ont participé à ce concours: participation la plus vaste enregistrée jusqu'ici dans le monde.

L'architecte allemand Dipl. Ing. Jochen Brandt, qui a participé à ces concours avec 7 collaborateurs, a été choisi à l'unanimité comme lauréat par le Jury International. Le projet allemand primé est basé sur le développement d'un complexe hautement standardisé d'unités, calculé sur la base d'unités de mesures européennes. Ceci implique que des unités peuvent être préfabriquées à une large échelle, d'après le schéma déjà appliqué dans l'industrie automobile. Les dimensions des unités répondent à des conditions de transports les plus économiques. Ce principe rend

possible l'assemblage des unités d'habitation par du personnel non qualifié.

Jusqu'à présent, on construisait selon les méthodes "médiévales" c.à.d. "pierre sur pierre". Contrairement à cette méthode médiévale, le projet allemand primé d'unités préfabriquées présente des avantages évidents: diminution du coût à la production en série, délai de construction très réduit des unités exemptes d'humidité, offrant la garantie d'un haut standard technique dû au fait que toutes les opérations difficiles sont industrialisées.

Les experts du jury ont estimé que le projet allemand devait gagner le premier prix pour son architecture rationnelle qui permet, malgré sa standardisation élevée, une adaptation aux exigences individuelles.

D'après l'appréciation du Jury, le projet allemand est le plus adéquat à la construction de l'avenir.

Par la simplification de la construction, l'architecte Jochen Brandt considère que son système pourrait être un instrument utile pour des architectes qualifiés, ingénieurs et urbanistes. Les plans présentés à l'Exposition à Luxembourg démontrent la possibilité de réaliser des bâtiments à un ou plusieurs étages au moyen d'éléments superposés.

Les éléments de construction sont en tôle d'acier; toutefois celle-ci n'est pas le seul matériau utilisable. Le respect des brevets et des droits des compagnies intéressées ne permettent pas encore la publication des détails techniques. Le groupe allemand choisira son associé pour une production en série, uniquement après avoir examiné toutes les offres présentées par des firmes allemandes ou étrangères.

Nouveaux permis

Au cours de septembre 1967, la ville de Montréal n'a émis aucun permis de manufacturier de produits alimentaires mais elle a émis des permis de commerçants en gros de produits alimentaires aux contribuables suivants:

Bernardi Nicolas, 9708, rue Boyce.

"Aenos Fruits & Vegetables Reg'd", 153, rue des Commissaires a/s M. Dimitri Kampitsis.

"Ship Fruit Supply", 153, rue des Commissaires a/s Saul Male

"J.C. Man & Cie", 1001, rue Saint-Urbain.

Ce nouveau service nous est fourni gracieusement par le service des permis et inspections de la ville de Montréal.



Lors du congrès annuel de l'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec, Monsieur Yvon Trudel a été réélu membre du conseil d'administration de l'association. Il a aussi été élu membre du comité exécutif. De plus, il dirigera le comité de l'éducation de l'association au cours de la prochaine année.

Monsieur Trudel est membre du bureau Brunelle & Trudel, courtiers d'assurances agréés, de Montréal.

Exposition

Le vernissage des toiles du peintre Baillar se tiendra le 20 octobre au soir prochain, à l'atelier de Baillar, au 5794 - 9e avenue, Rosemont. Nous en profitons pour mentionner qu'à cet endroit, il existe une exposition permanente des peintures à l'huile de ce peintre.

Cartes d'affaires



ÉQUIPEMENT R. LAGUE LIMITÉE

1800, BOUL. TASCHEREAU, VILLE LEMOYNE, P.Q. TEL. 861-8673 - 672-1756



BRUNELLE & TRUDEL

Guy Brunelle, C. d'A.A. - Yvon Trudel, C. d'A.A.
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉES

1395 est, rue Fleury - 381-1835

MONTREAL

LAURIN, LAURIN, BEAUDRY INC.
DOMINION INSURANCE AGENCIES LIMITED
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS

TOUR DE LA BOURSE, PLACE VICTORIA, MONTREAL 3

861-4761

J. LEVASSEUR Inc.

IMMEUBLE

635 est, boul. HENRI-BOURASSA, Montréal

Tél.: DU. 1-7788

BOUDREAU, FERRON, MARTEL & ASSOCIÉS

ASSURANCES GENERALES

Gérant: Alfred Devost, c.d.a.a.

131, PRINCIPALE SUD, Amos

Téls.: 732-3646

732-3297

732-3268

BÉLANGER OUELLETTE & ASSOCIÉS

Conseillers en administration et ingénieurs industriels

• Personnel: cadres et fonctions
• Evaluation de tâches, salaires
• Plans de stimulants au rendement
• Systèmes et procédures de bureau
• Maintenance - Mécanisation
• Contrôles: production - prix coûtant - achats - inventaires - budget

• Organisation: ventes, distribution
• Etudes de rentabilité
• Planification à longue portée
• Structures financières
• Continuité de la Direction

1224 ouest, rue STE-CATHERINE, Suite 701, Montréal

Tél.: 866-9567

SAMSON, BELAIR, COTÉ, LACROIX et ASSOCIÉS

Comptables agréés

MONTREAL • QUEBEC • RIMOUSKI

360, rue SAINT-JACQUES, Montréal

842-4691

UN JOURNAL UNIQUE INFORMATION JUDICIAIRE (COURT HOUSE DAILY REPORT)

Publié depuis 45 ans

LES PROCEDURES CIVILES

- Les ACTIONS
- Les JUGEMENTS
- Les SAISIES
- Les FAILLITES
- La LOI LACOMBE

LES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- PERMIS DE CONSTRUCTION
- ENREGISTREMENTS
- ASSIGNATION (transferts de comptes recevables)
- PRIVILEGES
- NANTISSEMENTS

SEULEMENT \$35.00 par ANNEE

1130 est, Lagachetière, Montréal

523-1182

L'agitation politique actuelle a des effets négatifs sur les nouveaux investissements dans notre province

Le climat d'instabilité politique que nous traversons et particulièrement la publicité faite à l'extérieur du Québec tout autant qu'à l'intérieur sur le terrorisme et les déclarations extrémistes originant de nos milieux politiques, ont un effet négatif sur les nouveaux investissements au Québec, a déclaré le président de la Chambre de Commerce de la province de Québec, M. Roland Dugré.

M. Dugré qui était le conférencier invité lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Maîtres-électriciens du Québec, à Québec, a dit qu'il n'était pas en

mesure de préciser dans quelle proportion ces effets se font présentement sentir.

Toutefois, précise-t-il, les nombreux témoignages que nous avons

reçus de sources compétentes, nous rendent absolument certain que cette situation existe et nous croyons que nous avons la responsabilité d'en informer le public afin que les Québécois réalisent pleinement que toute cette agitation se paie et que nous aurions bien avantage à discuter de notre avenir politique avec calme et modération.

Radio-Canada

M. Dugré a dénoncé ce qu'il a appelé "un lavage de cerveau" et

le noyautage de l'information" de certains média d'information, "par exemple notre radio et notre télévision d'Etat".

Nous devons nous rendre compte, a-t-il dit, que les bulletins de nouvelles et les émissions d'affaires publiques sont nettement orientés vers la promotion d'idées séparatistes et socialistes.

Il m'apparaît illogique, a-t-il ajouté, que Radio-Canada, corporation publique, qui fonctionne grâce aux taxes imposées à tous les Canadiens, devienne un instrument

pour détruire le Canada et dont se servent à leur guise un groupe d'individus qui ne semblent avoir de compte à rendre à personne.

Je ne conteste à personne le droit à ses opinions, a enchaîné M. Dugré, mais je pense que les média d'information ont une très grande responsabilité vis-à-vis leur public de présenter la nouvelle et les commentaires de la manière la plus objective possible, c'est-à-dire de ne pas se servir de ces moyens pour ne préconiser qu'une seule idéologie, surtout lorsqu'elle ne représente que la pensée d'une minorité.

Le granit de Ville-Marie intéresse les Italiens

Un bloc de granit de la carrière Janal Inc., de Ville-Marie, que les visiteurs peuvent voir au pavillon du Canada à l'Expo, a attiré l'attention d'experts italiens qui se sont informés de sa provenance auprès du gouvernement d'Ottawa.

Il est encore trop tôt pour affirmer que le granit du Canada va prendre le chemin de l'Italie. Mais, selon les Italiens, le granit du Témiscamingue aurait des qualités de poli et de dureté exceptionnelle.

Price offre à Fraser l'échange d'une action privilégiée de Price contre 4 de Fraser

Le communiqué suivant a été émis jeudi par la compagnie Price Limitée, à la suite d'une assemblée fédérale spéciale de ses actionnaires à Québec.

A une assemblée générale spéciale qui a eu lieu jeudi, les actionnaires de la compagnie Price Limitée ont approuvé la création de 600,000 actions privilégiées 5.6% cumulatif, rachetables, d'une valeur au pair de \$1.00. Le président, M. T.R. Moore, a déclaré que la compagnie, ainsi qu'il a été annoncé précédemment, va maintenant offrir officiellement aux actionnaires de Fraser Compagnies Limited, d'échanger leurs actions à raison d'une nouvelle action privilégiée 5.60% de Price et de deux droits de souscription d'actions de Price, pour quatre actions ordinaires de Fraser. Les documents relatifs à cette offre devraient être postés à

tous les actionnaires de Fraser, sauf ceux résidant aux Etats-Unis, à la fin de la semaine.

Nous relevons, ci-après, quelques-uns des points principaux du discours du président:

Marché déversifié

"L'acquisition de Fraser donnera à Price un accès immédiat aux marchés des papiers fins commerciaux et des papiers à base de pâte mécanique, tout en assurant une diversification des revenus, comme le faisaient déjà les intérêts miniers. Les actions de Fraser n'ont pas dépassé le cours de \$25 au cours des cinq derniers mois et sont tombées à \$16 quand le dividende d'automne n'a pas été versé. Le redressement récent de ces actions est attribué dans les cercles financiers à des rumeurs d'acquisition auxquelles on associait le nom de Price. L'acceptation à la majorité de l'offre officielle, pour le 13 novembre, assurera aux actionnaires de Fraser qui auront échangé leurs actions à cette date, un dividende privilégié à compter du 1er octobre 1967, à un taux équivalent à celui versé antérieurement par Fraser y compris les extras.

Les ventes de Price ont augmenté de \$102 millions en 1962 à \$144 millions en 1966, et la part des actionnaires est passée de \$145 millions à \$162 millions pendant la même période. Au cours de ces années, les bénéfices ont augmenté de 18 cents à \$1.25 par action, soit un gain de 60%.

Les achats préférentiels

Selon le professeur Breton, les gouvernements, surtout dans un régime fédératif, pratiquent une politique d'achats préférentiels. Ce qui veut dire que les gouvernements accordent leur préférence tout d'abord à ceux d'une région, à ceux d'une province, puis à ceux du pays, et finalement aux étrangers.

Aux soumissionnaires qui sont de l'extérieur des zones, quand ils auront le pouvoir de présenter des soumissions, ils devront présenter une soumission inférieure à celle des entrepreneurs locaux.

L'agence des achats du gouvernement du Québec fournit un exemple typique: elle accorde 5% de préférence aux Canadiens sur les étrangers et une préférence supplémentaire de 10% aux soumissionnaires du Québec sur ceux des autres provinces.

Ceci équivaut, selon le professeur Breton, à forcer les contribuables à payer un subside, sous forme de taxes, égal à la différence entre le prix payé pour l'achat ou le contrat accordé et celui du prix de la soumission la plus basse présentée par le soumissionnaire extérieur.

Les agences de développement

Le professeur Breton aborde ensuite les agences de développement: la Société générale de financement du Québec, l'ARDA, etc. De telles agences ont pour but de favoriser certaines régions ou certains secteurs. Il conclut que

L'Etat doit-il employer des politiques discriminatoires dans l'octroi de ses contrats et celui de ses subventions?

Nous ne tenterons pas d'apporter une réponse à cette double question, nous contentant, après le professeur Albert Breton, de la poser et surtout de la porter à la connaissance d'un public plus large que celui qui a lu la brochure publiée par le Canadian Trade Committee of the Private Planning Association.

L'auteur, ancien professeur à l'Université de Montréal qualifie de "politiques discriminatoires" certaines pratiques d'achats des gouvernements, certaines politiques de vente, certaines politiques de développement régional et certaines politiques de subventions.

Il est d'avis que ces politiques sont intentionnelles et que, si elles arrivent de satisfaire aux exigences du bien commun, elles sont surtout appliquées dans le but d'obtenir plus de votes lors de futures élections.

lorsque les provinces luttent entre elles pour obtenir de tels avantages, ce sont les provinces les plus pauvres qui sont le moins capables d'attirer à elles les capitaux dont elles ont besoin.

La réélection

Si un gouvernement veut se faire réélire, demande le professeur Breton, quelle politique doit-il mettre sur pied? Il répond: il doit tout d'abord conserver une organisation politique stable. Si les citoyens quittent massivement une région défavorisée, ils menacent de désorganiser la machine électorale dans une région et de la paralyser dans une autre.

Dès lors, les gouvernements vont adopter des politiques qui empêchent les migrations massives et protègent les valeurs foncières de préférence aux politiques qui exigent la mobilité de la main d'oeuvre et la redistribution des ressources. Chaque secteur d'un régime fédératif va agir de même. Au Canada, les gouvernements provinciaux font de même.

De telles politiques, conclut-il, sont faites sur le dos des contribuables par une hausse des taxes et des impôts pour appliquer les politiques discriminatoires, et ont pour conséquence de faire augmenter le coût de la vie et d'être des cataplasmes au lieu de véritables solutions aux problèmes.

Après 15 millions de doigts collants...



Plus de 1,500,000 visiteurs ont circulé dans la maison Châtelaine à l'Expo 67 depuis l'ouverture. Ceci représente quelques 3 millions de mains et 30 millions de doigts — dont la moitié étaient souvent couverts de sucre, tire ou autres friandises.

A la mi-juillet, lorsque la maison entière fut renouée, un matériau qui n'a pas nécessité de retouches fut la planche murale Vinyl-kote de Domtar. Après avoir subi des centaines de lavages (souvent avec détergents) le Vinyl-kote est aussi beau que lorsqu'il fut installé.

Les planches murales Vinyl-kote dureront certainement jusqu'à la fin de l'Expo. A cette date, le trafic ayant passé dans la maison Châtelaine aura atteint un chiffre correspondant à environ 150 années d'usure normale.

DE L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE L'HOMME D'AFFAIRES CHOISIT Berlitz

Pour perfectionner ses connaissances de l'anglais, ou pour apprendre l'espagnol, l'allemand, l'italien, ou le russe, l'homme d'affaires avisé sait que les techniques BERLITZ sont sa meilleure garantie! De plus, chez Berlitz l'homme d'affaires bénéficie de programmes exclusifs à des tarifs spéciaux, établis pour les besoins de son industrie.

Ecoles **Berlitz** Langues Vivantes /

Montréal
288-3111

/ Toronto
924-7773

/ Québec
529-6161

/ Ottawa
232-5343

/ Vancouver
685-9331



LES AFFAIRES

Hebdomadaire d'information financière, industrielle et commerciale
635 est, boulevard HENRI-BOURASSA, Montréal 12, DU. 1-1888

Publié par la compagnie "Publications LES AFFAIRES Inc."

Président: Julien LEVASSEUR

Directeurs: Claude Coupal et Claude Moquin

Rédacteur en chef: Claude Moquin

Rédacteur: Fernand Bourret

Collaborateurs réguliers: Patrick Allen, conservateur de la bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal; Charles Atala, L.L., Conseiller en droit international; René Colles, Courtier d'assurance agréé; François Gauthier, de la faculté d'administration de l'Université Laval; M. William H. Pugsley, de la faculté de commerce de McGill; Michel Vibien, conseiller en placement.

Directeur de la publicité: Claude Coupal.

Représentants: a Toronto Peter Elliott, 6 Charles St. East, Suite 213, Tor. 5-922-0524
a Montréal Claude Martin.

Directeur du tirage: Georges Larivière.

Comptabilité: Mlle Chantal Lacroix.

On souscrit pour un an (52 numéros) à raison de \$8.00; trois ans (156 numéros): \$15.00.

Le ministère des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

Typographie: Typofilm Inc. Impression: Delpro Corporation.

Le Québec devra choisir :

Sidérurgie ou technicité ou bien les deux ensemble

Deux économistes qui font souvent parler d'eux quoique oeuvrant dans des secteurs bien différents, M. Roland Parenteau, directeur général du Conseil d'Orientation économique, et M. Robert Bourassa, député libéral à l'Assemblée législative du Québec, ont exprimé, la semaine dernière, à quelques heures d'intervalle, dans des endroits différents, des thèses qui sont trop rapprochées et qui peuvent tellement influencer toute l'économie du Québec pour que nous les passions sous silence.

Dans la conférence qu'il prononçait devant le congrès des Caisses populaires, à Montréal, samedi le 7 octobre, M. Parenteau s'est demandé s'il ne serait pas opportun pour l'essor industriel du Québec de concentrer nos efforts en vue de mettre sur pied chez nous des industries de haute technicité.

Après avoir admis que le Québec souffre d'un retard sur l'Ontario dans le secteur de l'industrie secondaire, surtout à cause de la situation géographique des deux provinces, M. Parenteau a dit que l'industrie secondaire essaiera chez nous. Il a donné comme exemple General Motors qui, en construisant à Ste-Thérèse, a voulu se rapprocher des marchés. Selon M. Parenteau, il en sera de même dans d'autres secteurs surtout si, par suite des réformes éducationnelles, la main-d'oeuvre du Québec devient compétente. Dès lors, dit-il, les investissements devraient augmenter dans le Québec vers 1970.

Poussant plus loin son analyse, M. Parenteau voit le destin du Québec dans le développement d'industries de haute technicité. Montrant en exemple les Etats-Unis où ont surgi depuis quelques années des industries prospères, comme celle de l'électronique, le conférencier affirme que le Québec se trouve dans une situation idéale pour agir de même. Nous posséderons une main-d'oeuvre qualifiée, nous sommes aux portes des grands marchés mondiaux, l'Europe et les Etats-Unis grâce à notre réseau de communications fluviales et maritimes tandis que ces industries, règle générale ne posent pas de problèmes aigus de transport, puisque ce sont des industries légères. Dès lors, il serait possible de doter tous les petits centres industriels du Québec d'industries de ce genre. Et puis, pour ne donner qu'un exemple qui frappe présentement tous les spéculateurs, les actions d'International Systems ont passé de 70 cents le 1 janvier 1967 à \$34 cette semaine: c'est donc payant. Quant à M. Bourassa, parlant devant la Chambre de Commerce des jeunes du District de Montréal, il a traité avec nostalgie du temps perdu à étudier le problème de l'établissement d'une sidérurgie au Québec:

"Nous ne pourrions renoncer à l'industrie sidérurgique, dit-il, et à son rôle d'entraînement qu'à la condition qu'on nous propose une option plus avantageuse face à l'évolution de l'industrie secondaire. Il serait fâcheux, en effet, que nous consacrons nos ressources à rattraper les pays étrangers en établissant une sidérurgie lorsque le centre de gravité se déplace vers les secteurs plus modernes et plus dynamiques comme les industries chimiques, pétrochimiques et électroniques. Notre retard et notre faiblesse nous commandent de nous intégrer aux courants de l'industrie par les points d'appui les plus forts et les plus prometteurs pour l'avenir.

"Il importe, conclut-il, que l'Etat fasse son choix, fixe ses objectifs en pleine lumière et s'engage à les réaliser sans délai".

Ce sera également notre conclusion. Nous avons payé cher, comme contribuables, le coût des études préparatoires à cette sidérurgie. Cela nous donne le droit de savoir ce que contiennent les rapports qui se trouvent dans les tiroirs du gouvernement, de préférence, avant le jour où les résultats de ces recherches ne soient périmés.

Si la sidérurgie est viable, qu'on la lance au plus tôt. Si elle ne l'est pas, qu'on le dise et afin que nous cessions d'en parler en perdant des moments précieux. Et puis, que l'option de la sidérurgie soit bonne ou mauvaise, rien n'empêche de songer à l'établissement d'autres industries secondaires modernes, payantes dans les secteurs de l'électronique, de la chimie et de la pétrochimie. MM. Parenteau et Bourassa ont indiqué une voie qu'il serait illogique d'ignorer.

Fernand BOURRET

La participation des Québécois aux centres de décisions au Québec

par François GAUTHIER, économiste

professeur auxiliaire à la faculté d'administration de l'Université Laval

Les mouvements internationaux de capitaux ont pris une importance considérable au cours des vingt dernières années. Ce développement a été salué parfois comme un indice favorable à l'expansion de l'économie internationale puisque certains pays ont besoin de capitaux pour progresser. D'autres observateurs pensent, toutefois, que la dépendance trop grande vis-à-vis de l'épargne extérieure peut réduire le degré d'autonomie nationale dans les domaines de l'économie, de la politique et même de la culture. Ce risque a été souligné en Europe, au Canada et au Québec. Le plus souvent, on a mis en lumière l'ampleur du rayonnement de la puissance américaine dans les domaines de la technologie, de la finance et de l'organisation des entreprises. Les critiques ont surtout porté leur attention sur les Etats-Unis, le plus grand exportateur d'épargne actuellement, et s'ils sont plus nombreux au Canada qu'ailleurs, c'est peut-être en raison de l'importance relative plus grande des investissements américains dans ce pays, en raison de la proximité des deux économies et des liens nombreux qui les unissent.

Élément de prospérité

Si l'on considère l'ensemble du Canada, il semble que ces importations de capitaux constituent un élément important de la prospérité. D'autre part, les entreprises auxquelles ces capitaux donnent naissance sont souvent dirigées par des chefs d'entreprises de nationalité canadienne. Ces derniers, qui sont d'ailleurs pour la plupart d'expression anglaise, partagent avec les Américains des vues qui sont souvent les mêmes. Certes, on ne peut affirmer qu'il y a une identité parfaite ou une similitude absolue sur tous les plans fondamentaux entre les Américains et les Canadiens d'expression anglaise. Néanmoins, dans plusieurs domaines et particulièrement dans le domaine de l'économie et de la finance, beaucoup d'hommes d'affaires canadiens voient dans le continentalisme économique des avantages économiques importants, des avantages qui ne semblent pas devoir être mis de côté simplement à cause des vagues conséquences de la puissance économique américaine sur la culture du Canada.

Les obligations

Au Québec, le problème de l'importation de l'épargne extérieure a une nature particulière. En effet, parce que la majorité des citoyens du Québec sont, dans des domaines importants, essentiellement distincts des Canadiens d'expression anglaise et des Américains, il s'ensuit que la forme des entrées de capitaux a une importance qui peut être considérable. Par exemple, lorsque le gouvernement du Québec, la ville de Montréal et l'Hydro-Québec vont emprunter à New York pour financer une partie de leurs investissements, le mouvement d'épargne résulte de la vente à des Américains d'obligations. Les recettes de ces ventes de titres obligataires sont alors sous le contrôle du conseil de ville de Montréal, du conseil d'administration de l'Hydro-Québec et du cabinet des Ministres du Gouvernement du Québec. Les emprunteurs québécois s'engagent à payer des intérêts (une charge fixe), à amortir la dette et à rembourser les prêteurs à échéance. La décision d'emprunter ou de ne pas emprunter, l'affectation des épargnes empruntées et la rentabilité des entrées de capitaux dépendent alors de personnes qui appartiennent, par la voie démocratique ou autrement, à la majorité des citoyens du Québec. Si l'on suppose que ces personnes sont représentatives de cette majorité, il est probable alors qu'il existera un degré élevé de similitude

entre leurs aspirations et leurs objectifs et ceux de la collectivité.

Investissement direct

Au contraire, lorsque l'importation d'épargne prend la forme d'un investissement direct, l'épargnant étranger (disons une grande firme internationale) possède la totalité de l'entreprise ou tout au moins une fraction assez importante pour lui permettre de participer aux prises de décisions importantes. Dans ce dernier cas, l'entrée d'épargne étrangère donne naissance à des centres de décisions nouveaux qui peuvent avoir ou ne pas avoir les mêmes aspirations fondamentales que ceux qui existent déjà. Evidemment, on ne doit pas juger un centre de décision selon qu'il est possédé par l'étranger ou contrôlé par l'étranger ou par l'étranger. Ce qui importe, c'est la nature et la qualité des décisions qui sont prises par ces centres de décisions. Ces derniers, qu'ils soient contrôlés par des Québécois ou par des étrangers, peuvent prendre aussi bien de bonnes décisions que de mauvaises décisions. Cependant, l'existence de centres de décisions qui seraient complètement étrangers aux objectifs fondamentaux de la majorité québécoise pourrait amener des problèmes à long terme aussi bien pour ces centres que pour le Québec.

Les centres de décisions

L'important serait, dans une politique d'intégration des centres de décisions, d'essayer de rapprocher ces centres de décisions étrangers de la réalité québécoise et de leur fournir le nombre et la qualité nécessaire de jeunes gens désireux d'accéder aux postes importants dans tous les centres de décisions importants. Mais produire le genre et le nombre de personnes nécessaires ne constitue nullement une assurance que ces personnes pourront accéder aux fonctions importantes. Déjà, au niveau de la production, il importe de constater que le développement de personnes compétentes et aptes à pratiquer l'art de la gestion ne peut se faire en dehors de centres de décisions. Souvent, on déplore la pénurie de Canadiens français compétents dans le domaine de la gestion et on est tenté d'expliquer ce phénomène en soulignant les faiblesses historiques d'un système d'enseignement qui n'a pas toujours été adopté aux besoins

d'une société marquée par l'urbanisation et l'industrialisation. On a également mis l'accent sur l'esprit individualiste et sur les préférences personnelles des Canadiens d'expression française.

L'accessibilité

Il y a sans doute un élément de vérité dans chacune de ces tentatives d'explication mais il faut garder à l'esprit l'idée que la production de personnes aptes à prendre des décisions et surtout des décisions importantes dépend d'un degré élevé de la possibilité d'accéder aux postes clés et du climat humain qui règne dans les centres de décisions. Par exemple, M. Paul Dozois, le ministre des finances du Québec, demandait récemment qu'une place plus large soit faite aux Canadiens d'expression française au sein de la Banque du Canada où il sont actuellement absents (ou presque). Evidemment là comme ailleurs, on dira peut-être que la chose n'est pas possible étant donné la pénurie de Canadiens français compétents en ce domaine. Ce genre de problèmes illustre bien ce que nous venons de souligner: personne ne naît compétent mais chacun a en puissance la possibilité de le devenir. Ce qui semble bloquer le développement de personnes compétentes dans divers domaines, ce n'est pas seulement l'immobilité occupationnelle ou régionale, ce n'est pas seulement la langue étrangère de l'investisseur étranger (ou même de ceux qui dirigent les institutions nationales canadiennes), c'est peut-être surtout l'existence de centres de décisions où le Canadien d'expression et de culture française n'a pas accès ou ne peut avoir accès sans renoncer à ce qu'il est. Cette situation excessivement pénible fait naître des centres de décisions très importants, très importants parce que la santé de la vie économique québécoise en dépend beaucoup, où les Québécois sont absents.

S'il y a une chose qui ressort clairement de ce qui précède, c'est que le développement de toutes énergies des générations futures de Québécois dépendra de leur aptitude à occuper des postes importants au sein de centres de décision importants, au sein d'institution et d'organisations privées et gouvernementales. Ce problème de la participation des québécois aux décisions importantes est peut-être un des problèmes les plus importants actuellement au Québec.

Le système de comptabilité économique du Québec

Le ministre de l'industrie et du commerce du Québec vient de rendre public le premier volume d'une série portant sur la réalisation des différentes phases du système de comptabilité économique du Québec. Ce volume, qui s'intitule "Le système et son fonctionnement", porte sur la conception générale du système de comptabilité, les caractéristiques principales du tableau économique et sur les traits fondamentaux du modèle économétrique et son fonctionnement. Une annexe plus technique, qui comprend entre autres une description détaillée du programme de résolution sur ordinateur, accompagne ce volume.

Cette publication s'inscrit dans le cadre des travaux sur le système de comptabilité économique effectuée au bureau de la statistique du Québec, en collaboration avec le laboratoire d'économétrie de l'université Laval.

Son emploi le plus évident consiste à calculer les conséquences probables d'une modification de la demande finale, étant donné l'état initial des différents secteurs et marchés. Le modèle associé au système de comptabilité économique n'est pas un modèle de planification ou de programmation économique, néanmoins il en constitue le point de départ.

Son rôle est d'abord de décrire d'une façon systématique l'ensemble de l'économie québécoise et ensuite de permettre de calculer les conséquences probables de changements qui pourraient survenir dans les facteurs qui affectent l'économie du Québec. Les descriptions seront à la fois complètes et détaillées. En se servant, il est en effet possible de retracer par exemple les origines des revenus des ménages, la composition des dépenses de consommation ou des différents types de dépenses gouvernementales. On y trouvera en particulier leur contenu québécois, c'est-à-dire les parts de ces dépenses qui reviennent aux différents secteurs de l'économie du Québec.

Enfin, dans la préparation des plans d'action, comme dans les travaux de prévision, le rôle du système de comptabilité économique, si précieux, voire essentiel et indispensable, qu'il puisse être, sera toujours subordonné aux décisions et jugements humains.

Le congrès travailliste et la C.E.E. ont mis en lumière LE DILEMME DE L'ANGLETERRE

Par: Charles Atala
Conseiller en droit International.

"Si la politique divise
l'économie unit".

Un ministre anglais vient d'emprunter les colonnes d'un journal français, LE MONDE, pour plaider la cause de l'admission de son pays au sein de la Communauté Economique Européenne. Pour n'être pas unique, cet événement n'est pas banal. Il s'est produit à l'occasion de deux autres événements: la mise au point du rapport de la Commission du Marché Commun sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. et la réunion du congrès travailliste de Scarborough. L'Angleterre, jadis hostile à la formule de la C.E.E. et du Marché Commun, naguère désireuse, au contraire, de s'y intégrer, persiste depuis 1961 dans sa dernière attitude, et pour se faire accepter, se déclare prête à toutes les concessions.

Si, au Canada, certains journaux spécialisés ou non, ont accordé aux problèmes économiques et monétaires qui se posent à l'heure présente et font l'objet de débats internationaux une place plus ou moins grande, ils ne leur ont pas toujours consacré celle qui leur revient. Le FINANCIAL POST les a relégués dans un coin de ses grandes pages. Question d'optique assurément...

Le Marché Commun est intéressant.

Il n'en demeure pas moins que le destin de deux immenses espaces économiques est en train de se jouer sur l'échiquier international: d'une part le Marché Commun européen et ses associés, d'autre, l'Angleterre et le Commonwealth britannique avec en plus les sept pays de l'A.E.L.E. ou Association Européenne du Libre Echange.

Le Marché Commun représente une population de 280 millions dont la majeure partie appartient aux pays les plus fortement industrialisés de l'Europe continentale. Au 1er rang pour le commerce mondial, au 2ème pour l'acier, au 3ème pour le charbon et le minerai de fer; 60% de la production agricole européenne mais consommant en plus 85 millions de quintaux de céréales et 200,000 tonnes de viande en moyenne annuellement. 3ème place mondiale, enfin pour l'énergie hydro-électrique avec une énergie nucléaire en voie de croissance.

La moyenne mensuelle des exportations canadiennes vers le Marché Commun se chiffre par 50 millions de dollars et celle des importations par 45 millions sans compter les échanges avec les Etats associés. Cette situation met le Marché Commun au 3ème rang pour le commerce avec le Canada, soit après les Etats-Unis (Exportations mensuelles 560 millions - importations, 660 millions) et le Royaume-Uni (Exportations mensuelles 90 millions 6 importations, 55 millions). Pour ce qui est du Commonwealth britannique, sa part est de 18% des échanges. Ces chiffres approximatifs, pris au hasard, n'ont qu'une valeur indicative, mais suffisante pour mettre en relief l'importance considérable de ce bloc économique qui émerge. Ajoutons que pour ce qui est de la production automobile, celle du Marché Commun tend à se rapprocher de celle des Etats-Unis et qu'au Canada, elle a fourni la moitié des véhicules importés (Allemagne et France réunies). A noter en passant que certaines fusions ou associations de marques françaises et allemandes font à l'heure présente l'objet d'entretiens: Citroën et Volkswagen, par exemple.

Or, le Commonwealth britannique avec une population totale de 710 millions détenait jusque-là la première place du commerce mondial - 24% de celui-ci - qu'il vient de perdre au profit du marché Commun, bloc commerçant le plus puissant du monde. En outre, le Royaume-Uni a graduellement cédé son rang au sein du Commonwealth lui-même.

L'Angleterre cherche ailleurs

En Europe, l'Angleterre a formé, au lendemain de la dernière guerre mondiale, le groupe de l'A.E.L.E. représentant sept pays entretenant entre eux des rapports économiques très étroits et très souples. Elle domine par sa taille cette association de petites puissances industrialisées qui rassemble les 3 pays scandinaves, l'Autriche, la Suisse et le Portugal. La Finlande y est associée. Cette zone qu'on appelle aussi la Petite Zone de Libre Echange détient 15% environ du commerce mondial mais ses échanges avec le Commonwealth représentent 6% du commerce de celui-ci. Depuis le 1er janvier de cette année, l'A.E.L.E. a supprimé les barrières douanières/industrielles entre ses membres. Dans d'autres domaines, elle a réalisé divers accords bilatéraux ou multilatéraux intérieurs à son cadre à l'effet d'éliminer les restrictions au négoce. Comparée au Marché Commun, elle a l'aspect d'un club d'Etats pragmatistes et de gens pratiques, d'un superclub de rotariens. Cette formule, en tenant

compte de ses aspirations modestes, ne s'est pas révélée à la longue économiquement moins efficace que celle du Marché Commun. Mais cette association dont les liens sont des plus lâches suffira-t-elle pour soutenir la concurrence du "Marché," organisation puissamment structurée et cohésive, ceinturée d'une barrière douanière unique et qui exerce déjà son attraction sur la plupart des membres de l'A.E.L.E.? En effet, le Danemark, l'Autriche, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Portugal ont déjà demandé les uns, leur admission au Marché Commun, les autres leur association à celui-ci.

Condition de la C.E.E. à l'Angleterre

Assurément, l'émergence de ce Marché, comme un bloc européen puissant et plutôt compact a fini par inquiéter ses voisins et notamment Londres, soucieuse de maintenir son rang dans l'économie internationale. Or, ce sont précisément les rivalités autour de ce rang qui ont dressé sur le continent européen un mur en face de la Grande-Bretagne, centre du Commonwealth et force motrice de l'A.E.L.E. La France tout d'abord, maintenant suivie - si curieusement! - par l'Allemagne, s'est efforcée des intentions de Londres. L'opinion publique courante attribue au Général de Gaulle et à son gouvernement l'attitude d'extrême réserve et de prudence adoptée par la C.E.E. à l'égard de l'adhésion du Royaume Uni au sein du Marché européen. En réalité, cette attitude est conforme à celle des experts européens et français en général. Elle est depuis longtemps défendue par la plupart des économistes tels Raymond Barre et J.F. Deniau tous deux membres de l'exécutif de la C.E.E. et le dernier Rapport de celle-ci sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne a fait siennes les objections avancées par la France sans pour cela fermer la porte à de futures négociations avec Londres. Il a posé les conditions essentielles de cette admission parmi lesquelles figure celle de la renonciation de l'Angleterre au rôle de la livre sterling comme monnaie de réserve internationale et la substitution à celle-ci d'une monnaie européenne commune. M. James Callaghan, Chancelier de l'Echiquier, 3 jours après la remise du Rapport, laissait clairement entendre dans LE MONDE, comme nous le disions plus haut, que l'Angleterre n'y trouverait pas d'objection. Cela venait en conclusion des travaux du congrès travailliste de Scarborough qui a donné à M. Wilson le feu vert pour ce qui est de l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté Européenne. Une forte minorité des congressistes s'y était opposée: "Nous ne voulons pas que notre économie soit contrôlée par l'étranger". La majorité s'est prononcée pour entraînée par un argument d'importance: "Admis au sein du Marché Commun, nous pourrions influencer le développement de l'Europe à notre guise". C'est précisément de ce débarquement de l'Angleterre en Europe que l'on se méfie de l'autre côté de la Manche...

Jusqu'à nouvel ordre, le dilemme anglais subsistera donc. Mais entre-temps, Londres envisagerait une solution de rechange ou de secours pour le cas d'un échec définitif auprès du Marché Commun: celle de la formation d'une zone de libre échange atlantique avec les Etats-Unis. L'Angleterre offre l'apport de son poids et de celui du Commonwealth à l'un des deux plateaux de la balance, d'une part ou de l'autre de l'Atlantique.



Gratien Gélinas, ses deux fils Pascal et Yves dans "YESTERDAY THE CHILDREN WERE DANCING" traduction de "Hier les enfants dansaient" de Gratien Gélinas. Après une semaine de relâche pour permettre à monsieur Gélinas de représenter le Québec à la Quadriennale de Prague, la pièce reprendra l'affiche au Théâtre de l'Escale le lundi 16 octobre (jusqu'au 28 octobre). Le Théâtre de l'Escale est amarré au pied de la rue Beaver Hall-McGill.

Ces hommes d'affaires du monde veulent discuter avec vous

L'administration de l'Expo présente la liste hebdomadaire des hommes d'affaires qui seront de passage à Montréal durant la semaine finissant le 28 octobre 1967. Des relations peuvent être établies avec ces visiteurs en écrivant au Centre du Commerce international, division de la promotion commerciale, Cité du Havre, Expo 67.

KIRIL MEDNIKAROFF, Directeur, Balcanexport, (manufacturiers), Sofia, Bulgarie, cherche des représentants canadiens ou, si possible, un fabricant sous licence, de treuils et de camions à bascules.

ROBIN C. YEE, Gérant général, Leelin Battery Corporation, (manufacturiers) Bulacan, Philippines, désire entrer en relations avec des fournisseurs de plomb et de produits entrant dans la fabrication de batteries d'accumulateurs.

L.H. McLAGHLAN, Directeur, Davidson-Arnott & Co. Ltd. batteries (Agents de Commission), Port of Spain, Trinidad, désire entrer en contact avec des fournisseurs de bois, de fer galvanisé, de quincaillerie et d'aliments en conserves.

B.P.D. LIST, Directeur général, Industrial Safety Services Pty. Ltd., (manufacturiers, grossistes et importateurs) Burwood, Australie, cherche des contacts avec des manufacturiers d'équipements industriels. Il est aussi intéressé à établir un commerce réciproque.

J.M. CARLISLE, Directeur général, Lockwood & Carlisle Limited, (manufacturiers), Sheffield, G.B., est intéressé à entrer en contact avec des firmes canadiennes désireuses de s'associer en Grande-Bretagne. Les dispositifs actuels

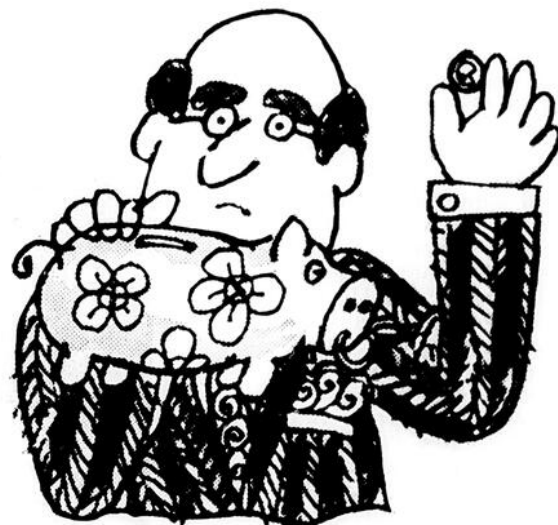
comprennent un potentiel de machines-outils circulaires, de l'équipement de soudure à arc submergé de l'équipement de fraisage, meules et autres accessoires.

MAIAZI EL SAADI, Gérant général, Middle East Garment Company, (import-export), Beirut, Liban, cherche des contacts avec des importateurs de vêtements prêts-à-porter, ainsi qu'avec des exportateurs de produits textiles.

V.C. GIGNA, Co-directeur, Gresta Agencies (Sales) Pty. Ltd., (importateurs), Sydney, Australie, est intéressé au tricot léger en coton pour hommes, en banlon et autres fibres.

L.H. THOMPSON, Comptable Agréé, Alligator Rainwear Limited, (manufacturiers), Stockport, G.B., cherche des contacts avec un représentant ou un acheteur de tissus imperméables.

HUGH M. CARTER, Directeur - Division internationale, Pensalt International, Camberley, G.B. est intéressé aux nouveaux développements de l'industrie spécialisée de la chimie de cristallisation, de séparation des solides et des liquides, séchage thermique, malaxage, ainsi que réduction en vue de négocier des arrangements mondiaux sous licence.



FINI!

L'argent dans les tirelires, les bas de laine, sous les matelas... c'est une méthode dépassée, et sans intérêt. Il faut se servir de l'argent, et non le servir. Nous pouvons vous aider à placer votre argent et à le faire fructifier. Pour vous renseigner sur nos services, demandez nos brochures.

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Prov. _____

voudrait savoir comment vous pouvez l'aider. Envoyez-lui des brochures sur le Montreal Trust et ses services.



Montreal Trust

Montréal:
Québec:
Ottawa/Hull:

Place Ville Marie
500 est, Grande Allée
96, rue Sparks, Ottawa

Retournez ce coupon au Directeur du Service d'expansion des affaires.

Conférence sur l'éducation des adultes au Château Champlain, du 22 au 25 oct.

La Conférence nord-américaine sur l'éducation des adultes se tiendra à Montréal, au Château Champlain, du 22 au 25 octobre.

En 1960, à Montréal, la Conférence Mondiale sur l'éducation des adultes réunissait les principaux artisans de l'éducation des adultes des pays membres de l'Unesco. L'une des conclusions majeures de cette conférence visait à encourager la mise sur pied d'organismes régionaux. Le Bureau Européen d'Education Populaire et le Bureau Asiatique du Sud-Est sont des initiatives florissantes, auxquelles il convient d'ajouter, dans divers pays, une série de rencontres régionales réunissant des groupes variés engagés dans des activités connexes.

Depuis près de deux ans, un certain nombre de responsables de l'éducation des adultes, tant des Etats-Unis, du Mexique que du Canada anglais et du Canada français, étudient la possibilité de convoquer une Conférence nord-américaine ayant pour objectifs immédiats la mise en commun de nos préoccupations en éducation des adultes dans une perspective d'échanges et de coordination.

La conférence de Montréal

Après maintes considérations, il a été résolu de procéder par étapes c'est-à-dire d'organiser, dès octobre 1967, une Conférence qui groupera environ cent vingt professionnels de l'éducation des adultes, qu'il s'agisse de convoquer dans quelques années une Conférence plus large en vue de l'organisation systématique d'un Bureau nord-américain de l'éducation des adultes qui réponde aux vœux de chacun.

Font partie du comité d'organisation M. Ronald C. Bauer, Président, World University, International Institute of the Americas, Porto-Rico; M. Ramon G. Bonfil, Director General de Alfabetization y Educacion extraescolar, Mexico; M. Manuel Bravo, Direccion General, Centro Nacional de Productividad, Mexico; M. Edward W. Brice, Assistant to the Assistant Secretary for Education, U.S.A.; M. Robert H. Coates, Chairman, Committee of Adult Education Organization, U.S.A.; M. Eugene I. Johnson, Executive Director, AEA, U.S.A.; M. Fernand Jolicoeur, Directeur général, Education permanente, ministère de l'Education,

Québec; Mlle Madeleine Joubert, Directeur général, ICEA, Canada; M. Jean Lagassé, Directeur de la Citoyenneté, Secrétariat d'Etat, Canada; M. Robert A. Luke, Executive Secretary, NAPSAC, U.S.A.; M. Alan M. Thomas, Director, CAAE, Canada. Mlle Yseult Demers assume la fonction de secrétaire administrative.

Commissions de travail

Au programme sont prévues des commissions de travail ayant pour thèmes "Les ressources humaines et le développement", "l'identité culturelle", "le développement communautaire". commissions qui

permettront aux participants d'exprimer leurs idées dans une perspective d'échange de personnel de cadres, de programmes de formation, de documentation. Les participants pourront ensuite faire le point sur l'ensemble des questions discutées au cours des séances plénières. Un comité spécial est chargé de formuler des résolutions qui, nous l'espérons, trouveront leur prolongement dans des réalisations concrètes.

John W. Holmes, directeur général de "Canadian Institute of International Affairs", sera le conférencier invité pour l'ouverture de la Conférence qui est sous la présidence d'honneur du Dr. Roby Kidd de l'Université de Toronto.

Une Université des Ondes en Grande-Bretagne

L'enseignement supérieur au moyen de la télévision

Le Ministre britannique des Arts, Miss Jennie Lee, annonçait dernièrement au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement britannique est à mettre la dernière main à un projet qui mettra sur pied une Université Ouverte. Le gouvernement créera une nouvelle institution universitaire qui dispensera un enseignement qui conduira à la licence et autres qualifications au moyen d'un agencement de télévision, radio, correspondance, cours particuliers, cours condensés dans une institution et centres audio-visuels.

Un comité de préparation sous la présidence de Sir Peter Venables, vice-chancelier de l'Université d'Aston, Birmingham, fut formé. Son mandat consiste à préparer un plan d'ensemble pour l'établissement d'une Université Ouverte, comme il est indiqué dans le Livre blanc de février 1966, publié par le gouvernement, et intitulé "Une Univer-

sité des Ondes", et à préparer une ébauche de charte et de statut. Un comité a commencé un travail préliminaire.

Ce projet sera financé directement par le gouvernement et ne fera pas partie du système du Comité pour les octrois aux universités. Après entente avec la British Broadcasting Corporation, ces programmes de télévision passeront sur le canal 2 de la B.B.C. Le coût en sera défrayé par des fonds provenant de l'université et non par les revenus que la B.B.C. tire de ses permis.

Cette entreprise nationale nécessitera la coopération, comme partenaires dans l'éducation, de plusieurs organisations et institutions, y compris la B.B.C. Les programmes de télévision seront présentés à des heures très intéressantes au début de la soirée pendant la semaine, ainsi que pendant la journée toute la semaine et les fins de semaine.



Le crédit constructif à l'oeuvre :

encore un exemple de la façon dont les entreprises canadiennes savent utiliser le crédit pour croître et prospérer.



Qu'est-ce qui clignote, qui est jaune et noir, et qui chaque jour conduit nos enfants aux sources du savoir?

Prolongement pittoresque de l'école telle qu'on l'entend aujourd'hui—avec tout ce qu'elle suppose d'interventions électroniques, de recherches sur l'économie domestique, de techniques pédagogiques nouvelles—les autobus d'écoliers qui chaque jour conduisent nos enfants à l'école et les en ramènent, jouent dans l'éducation un rôle modeste mais irremplaçable. Mais, pour disposer d'une flotte de ces autobus jaune et noir, il ne suffit pas de feuilleter le catalogue du constructeur. Pour matérialiser un tel projet, pour faire rouler ces véhicules, il faut de l'argent. Autre-

ment dit, du crédit. Ce crédit constructif, que, dans de très nombreux cas, le Groupe IAC est prêt à vous fournir. Et ce n'est là qu'un exemple de la façon dont les Canadiens et les compagnies canadiennes mettent à profit les ressources du crédit pour croître et prospérer. Ce crédit, vous aussi pouvez y faire appel si vous avez besoin de véhicules, de matériel, de machines, voire même de ces appareils ménagers qui, à la maison, simplifient tellement le travail. IAC est une entreprise canadienne, administrée par des Canadiens. C'est pourquoi nous sommes par-

ticulièrement fiers de pouvoir procurer à tant de Canadiens et d'entreprises canadiennes le crédit qui leur est nécessaire.

Venez nous rendre visite au pavillon de la Vie économique durant l'Expo 67.



IAC au service
des Canadiens
depuis 1925.

Election à l'A.A.P.P.Q.

Monsieur G. Daudelin (Graham et Associés) a été élu président, succédant à Monsieur Warner-Goshorn (Ville de Montréal).

Monsieur Edwin Skapts (Ville de Montréal) a été élu vice-président, succédant à Monsieur Benoit Bégin (professeur - Université de Montréal).

Mademoiselle Danièle Routaboule (Société La Haye et Robert) a été élue secrétaire, succédant à Monsieur Raymond Gascon (Ville de Montréal).

Monsieur G.L. Zielemann (Ville de Montréal) a été élu trésorier, succédant à Monsieur La Fontaine (Ville de Montréal).

Messieurs Warner-Goshorn (Ville de Montréal) et John Schreiber (Université McGill et bureau privé) ont été élus conseillers, succédant à Messieurs D. Harper (Graham et Associés) et E. Skapts (Ville de Montréal).

Les nouveaux élus sont heureux de remercier les membres du Conseil sortant, et s'efforceront de poursuivre le travail selon la voie tracée par ces devanciers.

La Belgique constitue la tête de pont pour le Marché commun

Pour continuer notre campagne d'encouragement à l'exportation pour l'homme d'affaires canadien, nous avons rencontré, il y a quelques jours pour vous, le directeur général de la foire internationale de Bruxelles, M. Georges Chantren.

Comme M. Sharp, M. Chantren est d'accord pour souligner la grande importance des négociations tarifaires Kennedy vis-à-vis les tarifs douaniers relativement élevés qui ont toujours interdit à la majorité de notre industrie de fabrication l'accès à de grands débouchés.

Par sa visite, M. Chantren vient nous offrir une porte d'entrée sur le Marché commun de même qu'en Belgique. Comme le mentionnait,

M. Chantren: "La Foire générale de printemps à Bruxelles peut paraître à première vue ce qu'on appelle de ce côté-ci de l'Atlantique une manifestation horizontale. Toutefois, elle est aussi verticale pour un grand nombre de secteurs industriels".

Il existe plusieurs avantages à cette foire commerciale sur le plan international. Le fait que le grand public est admis à visiter la Foire générale de printemps permet aux exposants d'agir simultanément sur les milieux de la distribution et sur ceux de la consommation. Le producteur peut ainsi aider puissamment son réseau de distribution à vendre aux consommateurs atteints par la publicité de

marque menée au cours de la Foire.

"Il est à préciser que sur les 3,371 usines qui ont participé à la récente Foire de Bruxelles, 2,355 étaient situées hors de Belgique. Cette situation correspond aux souhaits des responsables de nos manifestations; au moment où notre pays accueille largement organismes internationaux et capitaux étrangers, a continué M. Chantren, il est normal que nous nous efforcions d'ouvrir la manifestation économique la plus importante du pays et les salons qu'elle organise aux entreprises étrangères."

Parlant de capitaux étrangers, un bulletin économique nous parvient de la Belgique sur les investissements étrangers en 1966. Dans ce pays de 9,556,380 habitants au 31 décembre 1966, le nombre de nouveaux projets d'investissements acquis au cours de l'année 1966 en Belgique est de 561, soit le chiffre le plus élevé obtenu depuis 1959, mais les valeurs des montants recensés sont inférieures à celles enre-

gistrées au cours de 1965. La valeur des investissements comptabilisés en 1966 atteint \$126 millions; elle se rapproche de la moyenne obtenue au cours de la période 1960-63.

Les deux années précédentes (1964-1965) ont vu l'implantation de quelques firmes étrangères de dimensions mondiale, tandis que 1966 se distingue par un nombre élevé de projets qui sont le fait d'entreprises étrangères de petites et moyennes dimensions à prévision peu élevée d'occupation de main-d'oeuvre.

La répartition des investissements étrangers de 1966 par secteur d'activité indique que les industries de la chimie, du pétrole et du papier représentent plus de 50% de la valeur de ces investissements. Quand au secteur groupant les industries alimentaires, du bois, de la construction, etc... il rejoint la moyenne des années 1960 à 1964 avec \$24 millions, soit 50% de plus que l'année précédente.

Les Etats-Unis occupent la première place dans les investissements

étrangers avec un montant de \$55 millions, soit \$45 millions. Les Etats-Unis ont concrétisé en 1966 un plus grand nombre de projets industriels de petite et moyenne importance mais ils continuent à marquer un intérêt soutenu à la Belgique comme base opérationnelle de leurs activités au sein du Marché Commun.

En somme, c'est cette idée générale que vient nous présenter M. Chantren. En plus de ce véritable coup de projecteur que de Belgique on peut diriger sur l'ensemble du marché européen, le marché belge vaut d'être considéré pour lui-même comme nous l'a affirmé le directeur général de la Foire internationale de Bruxelles.

Cette Foire se tiendra du 20 avril au 1er mai 1968, à Bruxelles. En plus, plusieurs autres salons spécialisés se déroulent sur le plan international en Belgique et plus précisément dans la grande ville industrielle de ce pays qu'est Bruxelles.

Pour pénétrer les 200 millions de consommateurs du Marché Commun, M. Chantren cite l'opinion autorisée de M. J. S. Andrews, vice-président de European Automotive Group, Ford Motor Cie: "La Belgique est la porte d'entrée de l'Europe, une tête de pont économique, la clé même de l'intégration économique européenne. Sa position centrale l'a fait choisir comme siège internationale des plus grandes entreprises mondiales. La Belgique est également le sol natal de quelques-unes des concepts internationaux qui ont montré la plus rayonnante vitalité." De plus, l'homme d'affaires qui est intéressé au Marché commun obtient avec la Belgique une excellente porte d'entrée avec le Bénélux, soit l'union économique belgo-luxembourgeoise.

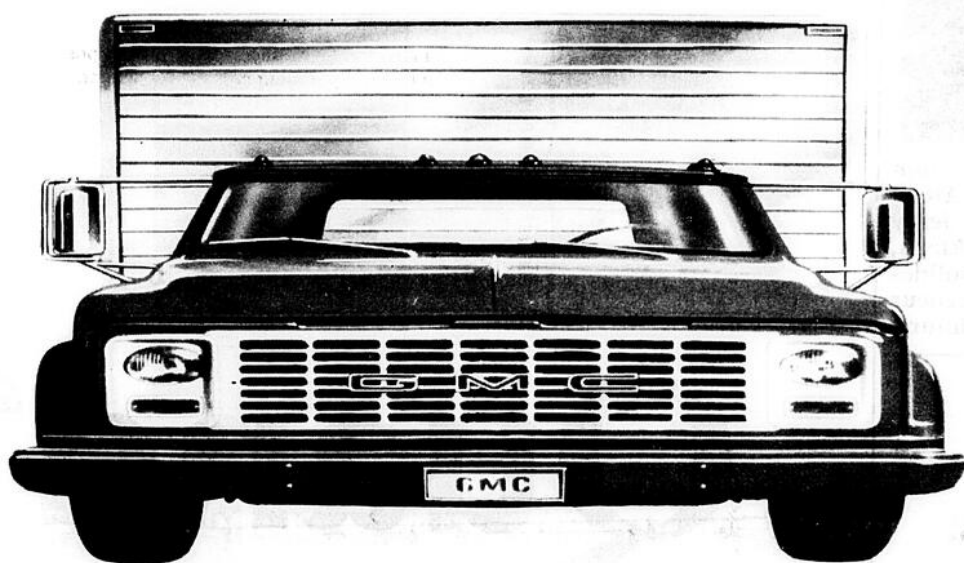
"Les Affaires" est à la disposition de ses lecteurs pour de plus amples renseignements sur cette grande foire et leurs différents salons spécialisés. Une documentation précise vous sera envoyée sur demande.

Claude Moquin

GOUDREAU, GAGE ET ASSOCIÉS

BREVETS
MARQUES DE COMMERCE

4970 PLACE DE LA SAVANE — TÉL.: 731-3389 — MONTRÉAL 9



Vous faut-il un camion trapu? Avis vous en procurera un.

Et pas en estropiant un camion normal. Parce qu'Avis vous fera construire un camion selon vos directives. Et vous le louera ensuite.

Peu importe les modifications dont vous avez besoin. General Motors a déjà construit pour nos clients des camions des plus exceptionnels. Venez donc en discuter avec nous.

Avis loue des camions normaux: du plus gros des poids lourds à la petite fourgonnette en passant par tous les véhicules utilitaires.

Mais si vous vous spécialisez dans le commerce des girafes, un camion d'Avis sera à la hauteur.

Pour louer à "long terme" un camion, un GMC par exemple, n'importe où au Canada, appelez le plus proche bureau des Camions à louer Avis.

Baisse de la production de l'acier

Au cours de la semaine écoulée le 7 octobre, l'industrie sidérurgique a opéré à 87.5% de sa capacité et produit 196,513 tonnes d'acier, soit une hausse de 2,235 tonnes ou de 1.2% sur la semaine correspondante de l'an dernier.

Le total cumulé pour l'année est de 7,375,727 tonnes comparativement à 7,730,118 tonnes, un déclin de 354,491 ou de 4.6% comparativement à l'an dernier.

MARION, ROBIC & ROBIC

ci-devant

MARION, MARION

fondée en 1892

- Brevets d'invention
- Marques de commerce
- Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond
MONTRÉAL 25
Tél.: 288-2152-53-54

L'Alcan ouvre à l'aluminium le marché de la filerie dans les constructions

Après le succès retentissant du conducteur d'aluminium utilisé pour les lignes de transport à haute tension, de récents progrès viennent d'ouvrir à l'aluminium un autre marché canadien : celui de la filerie des constructions.

"Bien que l'aluminium possède des caractéristiques et une conductibilité qui le placent en concurrence directe avec le cuivre dans les applications électriques, l'emploi d'une

filerie d'aluminium a dû être différé en attendant que l'on trouve des techniques et dispositifs d'installation approuvés et confirmés" a déclaré M. Martin Emmett, direc-

teur général de la division du fil et du câble de l'Alcan. "La rarefaction du cuivre a provoqué l'augmentation et l'instabilité du prix du métal, ce qui a appelé l'attention sur l'aluminium. Et, maintenant, les problèmes qui entouraient son emploi sont résolus.

Economie de 20%

"La dernière barrière à renverser pour commercialiser pleinement l'emploi de l'aluminium dans la filerie des constructions, a déclaré M. Emmett, est de vaincre l'habitude du cuivre, ancrée de longue date au sein de l'industrie électrique. Toutefois, on estime que l'aluminium devrait permettre de réaliser des économies de l'ordre

de 20%, et en face d'un pareil chiffre, les entrepreneurs ne peuvent se permettre de rester indifférents".

M. John B. Burke, directeur de la commercialisation de la division du fil et du câble, a lancé une campagne publicitaire visant à familiariser les entrepreneurs électriciens avec l'emploi de la filerie d'aluminium dans les constructions.

Un manuel

"Nous avons rédigé un manuel d'installation intitulé 'Méthodes de pose de fils solides en aluminium' qui décrit les techniques et méthodes de pose du fil d'aluminium, a déclaré M. Burke. Cette brochure a été approuvée par les services provinciaux d'inspection d'installations électriques des dix provinces du Canada. L'Alcan la tient à la disposition de l'industrie électrique".

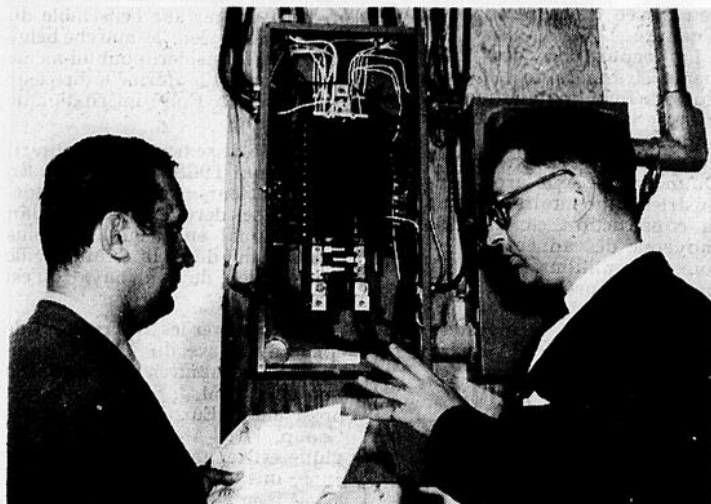
Par ailleurs, l'utilisation large et récente de connecteurs approuvés par la C.S.A. et de dispositifs de filerie pour les connexions aluminium-aluminium ou aluminium-

cuivre a facilité l'entrée de l'aluminium sur le marché. En outre, la C.S.A. a effectué une révision de ses normes des fils électriques d'aluminium qui a conduit à la fabrication de fils améliorés.

Expérience concluante

Enfin l'expérience ne manque pas. Outre l'emploi du fil d'aluminium dans les usines Alcan, 8000 moteurs électriques sont connectés avec du conducteur d'aluminium à l'usine de Kitimat, en Colombie-Britannique et plus de 700 domiciles de la seule région torontoise possèdent une filerie d'aluminium.

"Les conducteurs électriques en aluminium pèsent environ deux fois moins que les conducteurs de cuivre, c'est-à-dire qu'il faut environ deux livres de cuivre pour conduire l'électricité de façon aussi satisfaisante qu'une livre d'aluminium" a déclaré M. Emmett. Ce fait, joint à la stabilité du prix de l'aluminium face à la fluctuation du prix du cuivre, donne à l'aluminium un avantage concurrentiel marqué.



Pour la première fois, on a installé une filerie en aluminium dans une maison du Québec: il s'agit d'une maison Alcan située près de St-Bruno. On aperçoit à droite M. Jerry Lukaszewicz, de la division du fil et du câble de l'Alcan, auteur de la brochure: méthodes de pose de fils solides en aluminium. A gauche, M. Guy Lacoste, entrepreneur électricien qui a installé cette première filerie en aluminium.

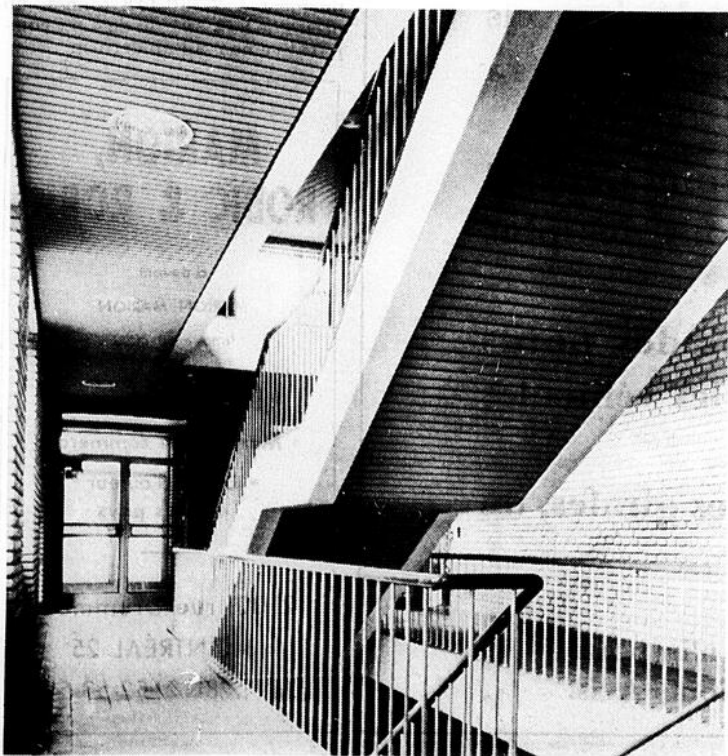
Domtar Construction Materials lance un nouveau matériau

Domtar Construction Materials Ltd. a mis sur le marché, récemment, un nouveau système de "Plafonds à nervures" sous l'appellation Dampa 10. Conçu afin de combler les exigences de l'acoustique et de l'esthétique, ainsi que la flexibilité que requiert l'architecture moderne, Dampa 10 est offert avec un profil angulaire inusité. Il est fabriqué en modules de 4" et convient à tous les genres de constructions. Ces plafonds en émail cuit sont de pose facile pour les Applicateurs attitrés de Domtar. Les bandes préfinies demandent un minimum d'entretien.

Le blanc os est la couleur régulière. Dix autres couleurs sont également disponibles sur demande.

Fabriqué d'aluminium léger, qui ne se corrode pas, Dampa 10 peut être utilisé dans des endroits très humides — à l'intérieur comme à l'extérieur — et peut s'adapter aux plafonds courbes ou à contours. Dampa 10 est disponible présentement au Québec et en Ontario et sera présenté aux autres Provinces du Canada dans un avenir rapproché.

Une brochure technique renfermant les données, détails et devis descriptifs, concernant le système de "Plafonds à nervures" Dampa 10, est disponible, sur demande écrite adressée à Domtar Construction Materials Ltd, Chambre 2210, 1 Place Ville-Marie, Montréal, Québec.



Quand?

Quand une firme industrielle ayant une importante clientèle doit-elle annoncer dans les Pages Jaunes?

Continuellement! Aujourd'hui, la province progresse à un tel rythme qu'à chaque jour de nouveaux marchés s'ouvrent, vous apportant ainsi de nouveaux clients. La clientèle industrielle, aussi bien que la clientèle domestique, consulte les Pages Jaunes lorsqu'elle a besoin d'un produit ou d'un service particulier. Si elle y trouve votre message, vos occasions d'affaires sont multipliées, car neuf fois sur dix, les gens qui consultent les Pages Jaunes agissent!

Annoncer là où les acheteurs se renseignent



En dix ans, les finances des municipalités du Québec ont triplé

De 1955 à 1965, les revenus des municipalités du Québec se sont multipliés par 2,77, passant de 201,851,000 dollars à 559,588,500. Les dépenses se sont accrues dans la même proportion (2.76

fois): 201,892,000 en 1955, 557,644,000 dollars en 1965.

Quant à l'évaluation des biens-fonds imposables, elle a triplé (4,780 millions en 1955, 14,359 millions en 1965) alors que durant

la même période, la population a augmenté de 32 pour cent.

Ces chiffres proviennent de la publication *Finances municipales* que vient de publier le ministère de l'Industrie et du Commerce. En

plus du tableau récapitulatif portant sur la période 1955-1965, la publication de 287 pages présente, comme par les années précédentes:

— l'état des revenus et des dépenses

des municipalités,
— le bilan du fonds de capital et d'emprunts,
— des renseignements statistiques pour l'année 1965,
— le bilan de l'état des revenus et dépenses de:

La Corporation du Montréal métropolitain, la Corporation interurbaine de l'Île Jésus et des conseils de comté.

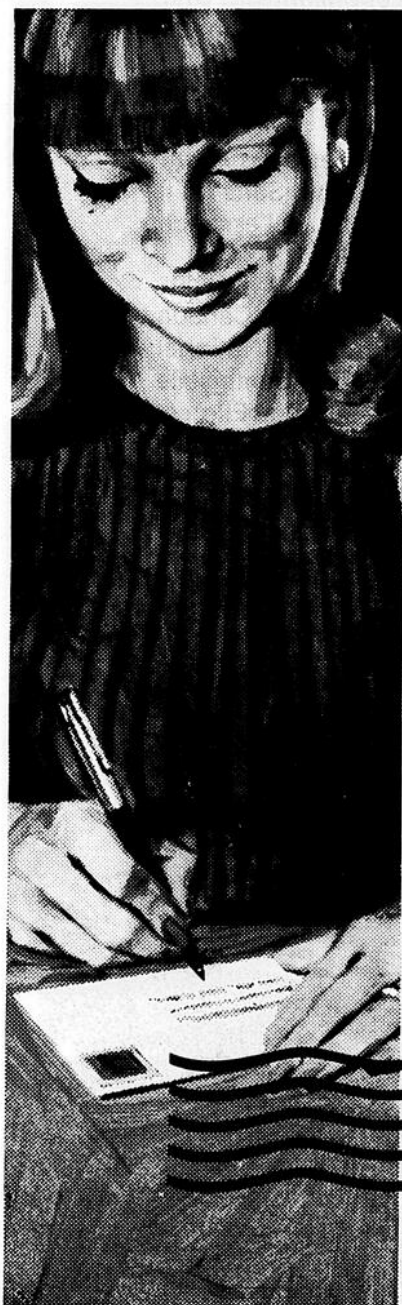
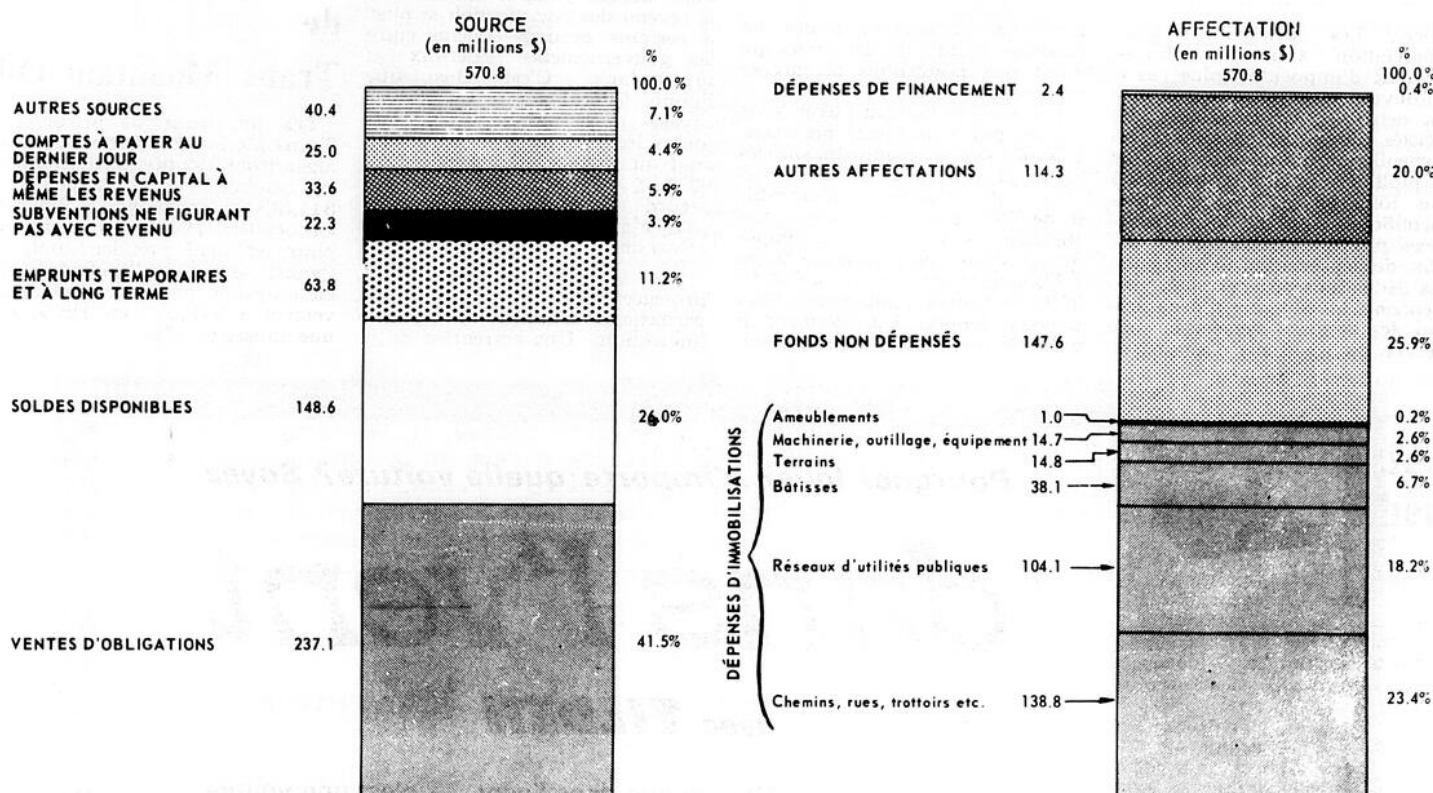
Le Bureau de la Statistique du Québec qui a préparé la brochure a adopté cette année un nouveau mode de présentation des statistiques municipales. Les municipalités ont été réparties selon la région administrative à laquelle elles appartiennent et divisées en deux catégories: celles ayant 2,500 habitants et plus et les autres. Dans le cas des municipalités ayant plus de 2,500 habitants, chacune est identifiée et ses finances sont exposées en détail. Pour les municipalités de moins de 2,500 habitants, on s'est contenté d'exprimer globalement les sommes qu'elles administrent.

Cette classification a l'avantage de refléter plus fidèlement l'activité financière des municipalités que la division traditionnelle en cités, villes et villages.

L'étude des chiffres ainsi présentés révèle que 286 municipalités — 77% du total — représentent à elles seules 81% de la population des territoires organisés du Québec et que leurs revenus et dépenses s'élèvent respectivement à 501 et 499 millions de dollars, soit 90% du total des revenus et dépenses des 1,658 municipalités du Québec.

Une autre innovation est le chapitre intitulé: Source et affectation des fonds (capital et emprunts) des municipalités par région administrative. Une analyse superficielle des chiffres révèle que la vente d'obligations constitue de loin la principale source de ce fonds, soit 237 millions sur 570. Quant aux dépenses en immobilisations, elles sont consacrées principalement aux travaux de voirie, 134 millions, et aux services publics (eau, gaz, électricité), 104 millions.

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNTS
SOURCE ET AFFECTATION DES FONDS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, 1965



Un facteur important...
pour votre correspondance adressée
à des immeubles d'appartements:

indiquez toujours le numéro de l'appartement devant l'adresse de l'immeuble



*vos lettres parviendront
plus rapidement*

VOUS TROUVEREZ DES RENSEIGNEMENTS POSTAUX DANS LES PAGES JAUNES DE VOTRE ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE.

Une évaluation

(suite de la page 1)

— Pour des jeunes à l'esprit créatif et talentueux... l'occasion d'accumuler des biens est une force motrice puissante. En conséquence, l'application extrême de la théorie de la dispersion des richesses avec chaque génération présente certains dangers.

— S'il est théoriquement exact de traiter un surplus potentiel dans les comptes gouvernementaux comme la compensation d'une réduction dans l'épargne privée, l'expérience de l'histoire et les perspectives courantes militent fortement contre une telle hypothèse. L'Association met en doute le réalisme de compter sur l'épargne gouvernementale comme compensation d'une réduction dans l'épargne privée.

— L'estimation de la Commission du volume des épargnes supplémentaires (résultant du traitement fiscal libéral qu'elle propose à l'égard des plans enregistrés de pension) semble optimiste. Il est loin d'être certain qu'on réussira à persuader une main-d'œuvre plus jeune et plus instruite, désireuse de maintenir ou d'atteindre un train de vie plus élevé que la génération qui l'a précédée, d'augmenter sensiblement son épargne courante sous la forme "immobilisée" d'un plan enregistré de pension.

— Les répercussions de l'intégration sur le marché (un régime qui transfère aux actionnaires le revenu et les impôts des sociétés) seraient compliquées, incertaines et, dans bien des cas, ne répondraient pas à l'attente et à l'objectif de la Commission... il est permis de douter qu'une expérience de cette nature justifie les risques rattachés au bouleversement des marchés de capitaux.

L'exploitation d'une entreprise au Canada

6. Impôt fédéral sur le revenu des sociétés

Cet article est le sixième d'une série de dix concernant l'établissement et la gestion d'une entreprise au Canada. Il est basé en partie sur une suite de brochures publiées par le Ministère de l'Industrie que tous les intéressés peuvent se procurer en écrivant aux bureaux du Ministère à Ottawa.

À l'approche de la période où une décision concernant l'application ou le rejet des propositions du rapport Carter sera prise, cet article permet de se remémorer les principaux points du régime fiscal existant présentement concernant les sociétés. De façon générale, toutes les sociétés opérant au Canada sont soumises à l'impôt fédéral sur le revenu. La loi concernant ce dernier s'applique à tout revenu obtenu de toute provenance à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada au cours d'une année d'imposition. Le régime admet l'existence des déductions fiscales. Le fait que le terme revenu ne soit pas clairement défini par la loi de l'impôt alloue une certaine latitude aux chefs d'entreprises quant à l'évaluation de leur revenu brut. Il peut utiliser la méthode qui lui convient si celle-ci est conforme à l'usage reçu.

On reproche parfois à certaines entreprises de ne pas savoir profiter du régime fiscal en vigueur dans les pays où ils opèrent. Au Canada les entreprises se sont rendues compte de l'importance des montants d'argent impliqués et elles ont mis au point un service très efficace pour conserver le maximum de leur revenu. Ces entreprises essaient de profiter le plus possible des exemptions et des déductions permises. Au nombre des principales déductions autorisées se trouvent: l'intérêt sur un montant d'argent emprunté et la location de biens utilisés pour accroître ou constituer le revenu, les réserves pour créances douteuses, les contributions aux fonds de pension, les frais occasionnés par les recherches scientifiques approuvées. Certaines autres déductions particulières sont admises, comme dans les cas de forages de puits et l'exploitation de mines. Ainsi une société n'est pas tenue, en calculant son revenu d'inclure le bénéfice qu'elle a tiré de l'exploitation d'une mine au cours de la période de trente-six mois à compter du jour où la mine a commencé à produire en quantités importantes. On se souvient que les recommandations du Rapport Carter qui enlève une grande partie de ces exemptions avait poussé certaines entreprises à cesser toute exploration et prospection dans le Nord-Ouest canadien.

Une disposition tout particulièrement importante est celle qui permet à toute société nouvelle de répartir ses bénéfices et ses pertes sur une période de sept ans aux fins de déterminer son revenu imposable. Ainsi une société peut déduire de son revenu ses pertes des cinq années qui précèdent ou de l'année qui suit immédiatement l'année d'imposition. Sont également déductibles, les dépenses occasionnées par l'émission du capital-actions, les dividendes reçus des sociétés canadiennes sujettes à l'impôt, les taxes commerciales et foncières payées aux administrations municipales ainsi que divers frais dus aux gouvernements provinciaux selon le régime fiscal de chacune d'elles. Les allocations pour dépréciation sont également très importantes. Présentement, toute entreprise peut amortir la plus grande partie des machines et de l'outillage qu'elle emploie à un taux maximum de 50% sur un montant constant.

Le gouvernement fédéral a mis au point un programme très élaboré: l'établissement d'entreprises dans des régions du Canada jugées moins favorisées appelées régions désignées. Les compagnies qui s'établissent dans ces régions sont sujettes à un traitement parti-

culier. Les déductions pour dépréciation sont plus fortes, les taux d'imposition plus bas et le gouvernement alloue également des octrois pour la plupart des sociétés dont l'établissement est particulièrement onéreux ou dont l'exploitation ne sera rentable qu'à plus long terme. Les recherches scientifiques sont de même favorisées par des octrois ou par des taux de dépréciation avantageux. Les déductions non-permises comprennent: les dépenses d'organisation, les sommes versées à une réserve ou au fonds d'amortisse-

ment et en général, toutes les dépenses et tous les déboursés qui n'ont pas pour objet de gagner un revenu.

Les sociétés doivent payer leurs impôts par versements mensuels. L'impôt sur le revenu des sociétés est en général de 21% sur les premiers \$35,000 de revenu imposable et de 50% pour l'excédent. Les compagnies doivent payer l'impôt annuel dans une période de douze mois se terminant quatre mois après la fin de l'année d'imposition. Elles doivent déposer leur déclaration à la fin du sixième mois qui suit

l'année d'imposition. Légalement, une année d'imposition pour une société est son exercice financier et lorsqu'une année d'imposition est désignée par le millésime d'une année civile, il s'agit de l'année d'imposition qui se termine au cours de cette année.

Lorsqu'une entreprise est exploitée par une société en nom collectif ou par un seul propriétaire, elle n'est plus assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés mais à l'impôt sur le revenu des particuliers. Depuis quelques années l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés doit se plier à certains accords conclus entre les gouvernements fédéraux et provinciaux. C'est ainsi que l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés a été réduit de 9% dans toutes les provinces du Canada sauf au Québec où il a été réduit de 10%. Ce supplément de 1% accordé au Québec remplace les subventions fédérales aux universités.

Les sociétés étrangères sont protégées par des accords qui permettent d'éviter une double imposition. Une entreprise de ce

type n'est soumise à l'impôt que dans la mesure où ses bénéfices proviennent de sa seule exploitation au Canada. En somme, une société n'est taxée que sur les revenus que lui procure sa succursale opérant au Canada. Le prochain article poursuivra l'examen des taux d'imposition des sociétés mais cette fois à l'échelle provinciale et municipale.

Denis Giroux

Livraisons accrues de

Trans Mountain Oil

Les livraisons de pétrole par Trans Mountain Oil Pipe Line Co. atteindront 282,000 barils par jour en octobre, comparativement à 311,363 en septembre et 256,499 en octobre 1966. Les livraisons pour les neuf premiers mois de l'année seront de 285,254 barils en moyenne par jour comparativement à 246,537 en 1966, soit une hausse de 16%.

Pourquoi louer n'importe quelle voiture? Soyez

dans l'vent

avec **TILDEN**

Une voiture dans l'vent... c'est une voiture de l'année, flambant neuve et brillante... Une Chevrolet Caprice, par exemple, ou une Pontiac Grande Parisienne, une décapotable... ou encore une fougueuse Camaro... ça, ça vous change de la routine!

Tilden vous offre plus de voitures dans l'vent que toute autre agence de louage. Sans qu'il vous en coûte un sou de plus. Et l'essence est comprise.



Passez donc à l'un des 200 bureaux Tilden, partout au Canada (aux États-Unis, chez National Car Rentals); "Mademoiselle Tilden" vous y attend. Elle est à l'image de Tilden: dans l'vent.

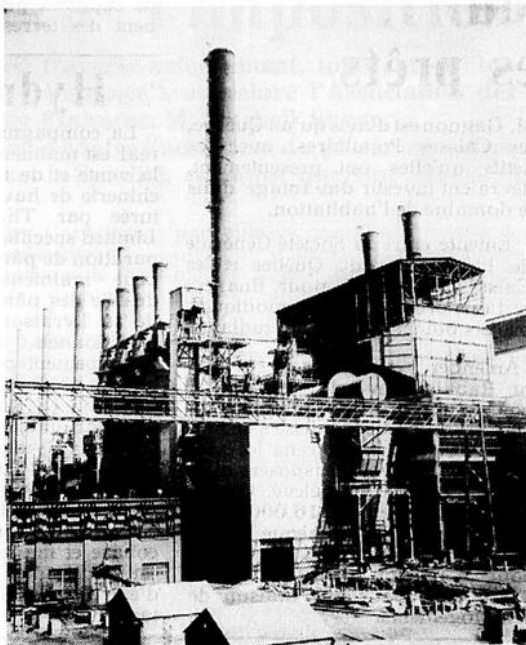
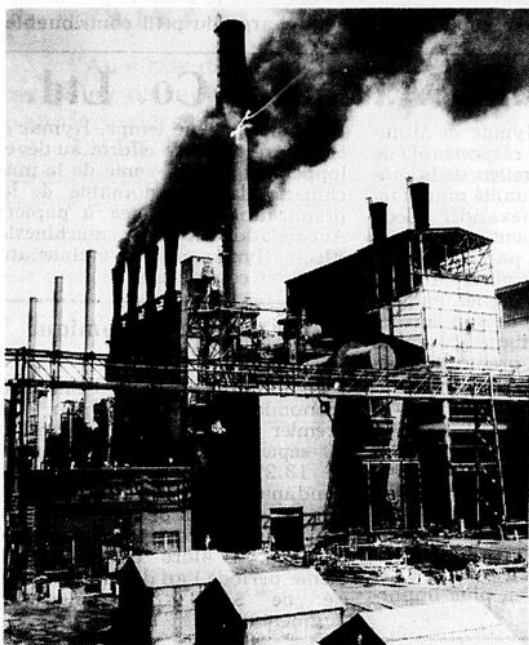
TILDEN DANS L'VENT

Le bon premier au Canada. La seule entreprise canadienne de louage d'autos d'envergure mondiale.

Siège social: 1194, rue Stanley, Montréal 2



Lutte efficace de Stelco contre la pollution de l'air



Ces photographies prouvent la grande efficacité des précipitateurs électrostatiques utilisés actuellement à l'atelier du four à sole no 3 de la Stelco. La photo montrant les nuages de fumée qui s'échappent des cheminées fut prise alors que les précipitateurs avaient été débranchés expressément pour la démonstration. L'autre photo fut prise pendant que les précipitateurs fonctionnaient.

La société The Steel Company of Canada, Limited vient de franchir un nouveau pas dans la lutte qu'elle mène contre la pollution de l'air en passant commande d'un huitième précipitateur électrostatique destiné à son aciérie Hilton de Hamilton.

Le parachèvement de cette nouvelle installation, au coût de \$675,000, portera à \$8 millions la somme que la Stelco a consacrée au cours des sept dernières années aux mesures anti-pollution.

La Stelco a commandé ce précipitateur supplémentaire, qui sera installé à son atelier du four à sole no 3, en prévision d'un accroissement de sa production d'acier et afin d'éviter toute surcharge des précipitateurs existants.

Ce nouveau précipitateur épurera les gaz souillés de poussières à raison de 315,000 pieds cubes/mi-nute avant qu'ils n'atteignent les cheminées tronconiques, les poussières étant chargées électriquement à un potentiel d'environ 50,000

volts dans le précipitateur et attirées vers de grandes plaques collectrices en métal.

La Stelco collabore depuis de nombreuses années avec les autorités municipales et provinciales à l'étude de la pollution atmosphérique et aux moyens d'y remédier. Dès 1953, la société prenait des mesures efficaces pour enrayer la pollution en apportant certaines modifications à la nouvelle usine de frittage qu'elle construisait alors. De plus, il y a quelques années, elle prenait une part financière importante à une étude triennale de la pollution de l'air entreprise à Hamilton par l'Association des fabricants canadiens de concert avec l'Institut de Recherches de l'Ontario.

Subvention fédérale de \$150,000 pour la recherche industrielle

L'université McMaster, de Hamilton (Ont.) recevra une subvention de \$150,000 du ministère fédéral de l'Industrie pour l'établissement d'un Institut de recherche industrielle. C'est ce qu'annonçait C.M. Drury, ministre de l'Industrie.

La subvention a pour objet de défrayer le coût de la formation et de l'administration de l'Institut au cours de ses trois premières années d'existence et M. Drury ajoutait qu'on espère que l'Institut pourra se suffire à lui-même financièrement après trois ans. On l'appelle le "Centre for Applied Research and Engineering Design" et il a ouvert ses portes le 1er octobre 1967.

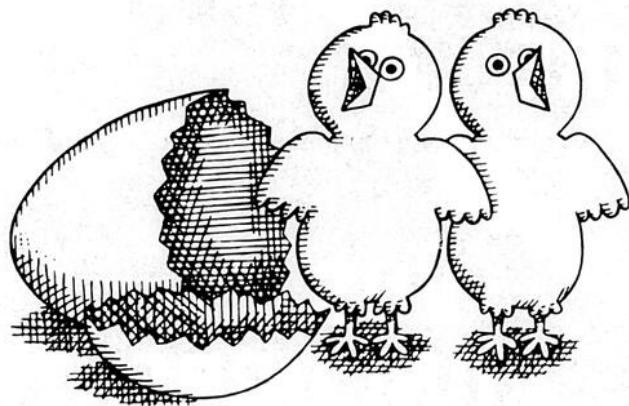
Le Centre de l'université McMaster est le troisième institut

de recherche du genre établi dans une institution canadienne de haut savoir avec l'appui financier du ministère de l'Industrie. Les autres ont été fondés à l'Université de Windsor et au Nova Scotia Technical College, à Halifax.

Les instituts procurent des services de recherche et de développement à l'industrie qui sert du personnel et de l'outillage des collèges ou universités.

M. Drury a déclaré que le ministère de l'Industrie estime que la fondation de ces instituts de recherches dans les collèges et universités est l'un des moyens les plus efficaces d'établir une collaboration plus étroite entre l'industrie et les institutions d'enseignement du pays.

Le placement de bonne compagnie...



Depuis 21 ans, les Obligations d'Épargne du Canada constituent le placement préféré des Canadiens. Cette année, pour la première fois, les compagnies, sociétés, fiducies et associations religieuses, philanthropiques ou autres, peuvent en acheter.

- Les Obligations d'Épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps, sans délai, à toute banque, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru.
- Elles rapportent un taux d'intérêt moyen véritable de 5.48% par année, si on les garde jusqu'à l'échéance. L'intérêt annuel s'échelonne de 5 1/4% à 6%.
- Elles permettent de composer l'intérêt et de doubler votre argent en treize ans.

On peut acheter des Obligations d'Épargne du Canada de toute banque, caisse populaire, société de fiducie ou de tout courtier en valeurs mobilières, agréés comme vendeurs. Il y a des obligations avec coupons et des obligations entièrement nominatives. La limite d'achat par détenteur a été haussée à \$50,000 et les coupures débutent à \$50.

Cette année, profitez du placement le plus populaire au Canada : les Obligations d'Épargne du Canada

Etudes supérieures sur la sécurité routière

La Fédération des Assureurs du Canada accorde deux bourses

La Fédération des Assureurs au Canada vient d'octroyer deux bourses de \$3,900 à deux professeurs d'école secondaire, l'un de l'Ontario et l'autre du Québec, pour leur permettre de poursuivre, au niveau supérieur, des études ayant trait à l'enseignement de la sécurité routière. Ces bourses sont allées à M. Keith E. Wallace, de Burlington, en Ontario, et à M. Jean-Pierre Plouffe, de Repentigny, au Québec.

M. Wallace, qui dirige le département d'histoire au T.A. Blakelock High School à Oakville, Ont., utilisera sa bourse pour poursuivre à partir de janvier prochain des études supérieures en sécurité routière à l'Université de l'Etat du Michigan, à East Lansing.

M. Plouffe, professeur au Québec depuis 1959, s'est inscrit dès septembre au Centre d'enseignement de la sécurité de l'Université de New York, où il prépare une maîtrise en enseignement de la sécurité. Dans un an, M. Plouffe doit revenir au Canada pour diriger le Centre d'enseignement de la sécurité que l'Université de Montréal se propose de créer.

Comme l'a précisé M. J.E. Burns, président de la Fédération des

Assureurs au Canada, la remise de ces bourses montre bien l'importance que le secteur de l'assurance-automobile attache à l'enseignement de la sécurité et à la formation de professeurs hautement qualifiés.

"Ces bourses", a poursuivi M. Burns, "viennent compléter ce que fait déjà l'assurance au niveau des écoles secondaires. Par l'intermédiaire de la fédération des Assureurs au Canada, l'assurance-automobile contribue financièrement à la formation de professeurs qui ainsi peuvent à leur tour enseigner à leurs élèves l'art de bien conduire; cet enseignement comporte des cours théoriques et des exercices pratiques." Au cours des deux dernières années, la contribution de la fédération à ce titre s'est montée à quelque \$50,000 par an.

"Si nous nous intéressons à ce programme de formation de professeurs," a expliqué M. Burns, "c'est que nous sommes persuadés que c'est en formant les conducteurs au niveau de l'école secondaire que nous parviendrons à réduire sur nos routes le nombre des accidents."

Effets néfastes de la hausse du taux d'intérêts à 8 1/4% sur les prêts

Dans une déclaration remise à la presse, M. Albert Gagnon, ex-président de l'Association des Constructeurs d'habitation de Montréal, et un des plus importants constructeurs d'habitations de la Ville de Laval, dénonce vigoureusement la politique du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'augmentation du taux d'intérêt à 8 1/4% sur les prêts à l'habitation. Selon M. Gagnon cette politique privera un grand nombre de Canadiens de réaliser leur rêve soit celui de posséder leur propre maison.

Il estime que les politiques mises en vigueur actuellement par le gouvernement fédéral vont à l'encontre du bon sens et du bien commun d'un trop grand nombre de personnes pour que les groupes de pressions, les associations et la population en général ne se révolte pas dans un effort commun pour sensibiliser nos politiciens aux graves dangers qu'une telle mesure fait courir à l'économie du pays.

Effets désastreux

La politique actuelle du gouvernement défie tous les rapports d'experts tels que le rapport du conseil économique du Canada, etc.

Voici quelques-uns des effets désastreux: l'augmentation du coût du loyer privant par le fait même un salarié de moins de \$8,000.00 de l'accès à la propriété.

Augmentation du coût des prêts conventionnels ou des prêts non garantis par la SCHL. Actuellement ces taux ont tendance à demeurer entre 1 et 2% de plus que les prêts garantis par la SCHL.

Les constructeurs réduiront certainement leurs projets des 3/4, donc une crise de chômage.

Le Canada rend visite au Japon

Le ministre du Commerce, M. Robert Winters, a quitté le Canada la semaine dernière pour se rendre au Japon où il aura des entretiens commerciaux avec le gouvernement japonais à Tokyo.

"Le Japon, a-t-il déclaré, est déjà l'un de nos trois marchés les plus vastes, mais je crois nous n'avons que commencé à exploiter nos possibilités de vente dans ce pays de l'océan Pacifique".

M. Winters a ajouté que les moyens d'intensifier le commerce canado-japonais en général et les achats japonais de blé canadien en particulier feront l'objet de pourparlers au cours de ces réunions. On y fera un exposé général des relations commerciales entre les deux pays et M. Winters et les ministres japonais traiteront aussi des intérêts communs et des initiatives qu'ils pourraient prendre pour améliorer le commerce international.

Les échanges commerciaux entre le Canada et le Japon ont totalisé presque 650 millions de dollars l'année dernière et on prévoit que ce record sera dépassé cette année. Le Canada, pays riche en ressources naturelles, est déjà devenu un important fournisseur de matières industrielles qu'utilisent les industries manufacturières très évoluées du Japon, tandis que ce pays fournit en retour une gamme croissante de produits au Canada.

Le Kennedy Round, a déclaré le Ministre, devrait contribuer à l'expansion future du commerce.

A titre de Ministre responsable de la participation du gouvernement canadien à EXPO 67 de même que de la participation canadienne aux expositions internationales organisées par d'autres pays, M. Winters se rendra sur l'emplacement de la prochaine exposition internationale, EXPO 67, qui aura lieu à Osaka (Japon). Le Canada a été le premier pays à annoncer sa participation à cette exposition universelle.

C'est le premier voyage de M. Winters au Japon, en qualité de ministre du Commerce du Canada.

se dessine à l'horizon dans le domaine de la construction et dans notre région avec la fermeture de l'Expo 67.

Des solutions

M. Gagnon poursuit en ajoutant que pour remédier à cette situation qu'il qualifie de catastrophique: il faudrait rabattre le taux d'intérêt à un niveau plus réaliste et accorder des crédits immédiatement à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Etudier la possibilité d'accorder des prêts aux acheteurs éventuels qui gagnent moins de \$8,000.00 par année à un taux plus avantageux.

Abolir la taxe de vente de 11% sur les matériaux de construction.

Obliger les banques à charte à investir davantage dans ce secteur.

M. Gagnon est d'avis qu'au Québec, les Caisses Populaires, avec les actifs qu'elles ont présentement, devraient investir davantage dans le domaine de l'habitation.

Entente entre la Société Générale de l'habitation du Québec et les Caisses Populaires pour financer certains projets à loyers modiques, projets pour vieillards ou étudiants.

Amender et réviser la loi du Rabais Provincial afin de la rendre plus réaliste pour qu'un plus grand nombre puisse s'en prévaloir. Actuellement cette loi aide ceux qui peuvent disposer d'un comptant initial très élevé. On devrait augmenter à \$16,000.00 le maximum de l'hypothèque qui est actuellement plafonné à \$14,000.00 pour la maison unifamiliale, et à \$22,000.00 pour une maison de deux logements.

Enfin appliquer le plus rapidement les conclusions du rapport Carter en ce qui concerne les gains de capitaux pour ceux qui détiennent des terres en spéculation, ici

le gouvernement central pourrait trouver des revenus intéressants sans encore recourir à une surtaxe à la charge du petit contribuable.

Hydraulic Machinery Co. Ltd.

La compagnie Hymac de Montréal est maintenant responsable de la vente et de l'entretien de la machinerie de haute qualité manufacturée par The Alexander Fleck Limited spécifiquement pour la préparation de pâtes à papier. Hymac peut maintenant offrir à l'industrie des pâtes et papier, en plus de sa livraison et de son service traditionnels, la ligne complète d'équipement pour préparation de pâtes à papier.

M. H. L. Rollit, gérant-général de Hydraulic Machinery Company Limited (Hymac) et M. J. L. Fleck, président de The Alexander Fleck Limited d'Ottawa, ont conjointement annoncé la conclusion d'une entente par laquelle la machinerie conçue et manufacturée par Fleck est confiée aux services de vente et d'entretien de plus en plus importants de Hymac.

Depuis quelque temps, Hymac a concentré tous ses efforts au développement et à la vente de la machinerie dans le domaine de la préparation des pâtes à papier. Avec l'addition de la machinerie Fleck, Hymac possède maintenant une ligne complète.

L'entraide économique d'Alma

Le bénéfice net de l'entraide économique d'Alma pour le premier trimestre se terminant le 30 septembre indique une hausse de 13.2% sur la période correspondante de l'an dernier.

Au cours de la période, les bénéfices nets ou trop perçu a été de \$32,119.42 alors que pour la même période l'an dernier, il avait été de \$17,334.89, soit une augmentation de \$14,784.43.

VOULEZ-VOUS, VOUS AUSSI, BATTRE VOS CONCURRENTS DE VITESSE?

PRENEZ UN BON DÉPART! L'Europe offre aux entreprises canadiennes de vastes possibilités pour l'exportation et l'importation. C'est un marché extrêmement profitable, surtout si vous y allez en personne. De plus en plus, les hommes d'affaires se rendent compte qu'il est plus facile de négocier des transactions avantageuses et d'obtenir des livraisons rapides quand on se rend soi-même sur place. Mais avant de partir, consultez le Service d'expansion des affaires d'Air Canada. Il peut vous fournir des indications précieuses sur les occasions d'affaires qui existent au Royaume-Uni et en Europe continentale.

Quand une occasion d'affaires se présente soudainement, gagnez vos concurrents de vitesse en vous rendant personnellement sur place. Demandez à votre secrétaire de téléphoner à votre agent de voyages ou à Air Canada.

AIR CANADA



L'AMC s'oppose à l'imposition des gains de capital

"Au stade de développement que le Canada traverse actuellement, toute imposition des gains de capital ne pourrait que ralentir sa croissance", a déclaré l'Association des manufacturiers canadiens au ministre fédéral des Finances, M. Mitchell Sharp.

L'AMC a également pris une position ferme contre l'adoption de plusieurs autres des recommandations de la Commission Carter sur la fiscalité, estimant que leur adoption nuirait au potentiel de croissance de notre pays.

C'est dans un mémoire de 96 pages que les fabricants ont exposé leur prise de position, et monsieur J. C. Whitelaw, vice-président exécutif de l'Association a signé ce document au nom des 6,400 sociétés que compte cet organisme dans les dix provinces canadiennes. Le mémoire traite spécifiquement des questions sur lesquelles le ministre des Finances avait, il y a quelques mois, invité l'entreprise privée à se prononcer.

Les gains de capital

L'AMC affirme que "L'imposition des gains de capital aux pleins taux marginaux ne conviendrait nullement et serait tout à fait inacceptable dans un pays qui, comme le nôtre, a un tel besoin de capitaux".

Conséquences néfastes

Loin de se contenter de faire écho à l'opposition générale que tout le monde des affaires au Canada n'a cessé de formuler à l'égard de cette imposition dès la publication des recommandations de la Commission royale en question, le mémoire des manufacturiers a souligné en détail les conséquences néfastes qui pourraient en découler. Il précise notamment:

- que cette imposition diminuerait

les capitaux dont les Canadiens disposent pour l'investissement;

- qu'elle n'admettrait pas le fait qu'une forte proportion de la plus-value du capital en actions ordinaires subit les répercussions des poussées inflationnistes;

- qu'elle tendrait à amplifier "l'exode de nos cerveaux" (Canadiens hautement qualifiés, spécialistes ambitieux et cadres aptes à devenir dirigeants d'entreprise);

- qu'elle chargerait les gains de capital d'un fardeau fiscal plus lourd que celui auquel ils sont assujettis dans tous les autres pays;

- qu'elle constituerait une entrave à la mobilité du capital car les actionnaires éventuels tendraient à remettre leurs projets d'investissements à plus tard;

- qu'elle accentuerait les fluctuations du marché par suite de l'incitation à modérer les investissements lorsque le marché est à la hausse et à vendre les actions lorsqu'il est à la baisse;

- qu'elle encouragerait les personnes prodigues et découragerait celles qui sont portées à épargner.

L'intégration de l'impôt

L'Association a également exprimé des doutes sérieux concernant les répercussions de l'intégration de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. Elle a suggéré

par ailleurs que l'on envisage de nouveau d'autres méthodes de remédier à la "double imposition" et de solutionner les problèmes de non-répartition du revenu.

Le mémoire souligne que... "Ces alternatives devraient être tenues en compte de la proposition du "Comité des Quatre" relative aux accumulations de surplus des sociétés, d'une augmentation du niveau des crédits fiscaux en matière de dividendes comme moyen de stimuler l'achat d'actions ordinaires canadiennes, ou bien de l'abolition de l'impôt sur les dividendes versés aux actionnaires canadiens par les sociétés canadiennes".

Quant à la proposition de la Commission royale d'assujettir les dons et les legs à l'impôt, l'AMC a exprimé l'avis que l'accroissement des recettes fiscales qui résulterait de cette mesure serait équilibré par une réduction des capitaux dont les Canadiens disposent pour l'épargne et le placement.

Les petites entreprises

En ce qui concerne la proposition d'assujettir toutes les entreprises à un taux unique d'impôt sur le revenu, l'Association fait remarquer que c'est sans doute pour une raison valable qu'Ottawa a, antérieurement, fixé un taux d'impôt moins élevé pour les petites entreprises.

"Si le gouvernement a encore pour politique l'encouragement de la fondation et de l'expansion de petites entreprises au Canada, il serait peu sage de promulguer un changement fiscal qui ne semblerait pas favoriser ce genre d'exploitation", souligne le mémoire.

L'Association se dit d'accord avec nombre des propositions de la Commission concernant la déduction des dépenses imputables au gain ou à la production de revenu, mais elle s'oppose à celle qui n'admet pas les allocations du coût en capital avant qu'on ait utilisé un actif.

Les gains étrangers

Le mémoire s'oppose carrément à la proposition concernant les niveaux minima de l'impôt canadien sur les gains provenant de sources étrangères, car, dans bien des cas, semblable mesure placerait les entreprises canadiennes concernées dans une position désavantageuse par rapport aux concurrents étrangers.

Le mémoire de l'AMC renferme l'avertissement suivant: "L'adoption des recommandations de la Commission forcerait probablement les entreprises à s'établir dans d'autres pays et à ne laisser qu'une succursale ou une filiale de piètre importance au Canada".

"S'il en était ainsi, non seulement le Canada subirait-il directement la perte des revenus que la présence de telles sociétés apporte à notre pays, mais il serait également privé de tous les avantages qu'il pourrait retirer de leur expansion future".

Recommandations peu équitables

En réponse à la question posée par le ministre des Finances à savoir dans quelle mesure les principales recommandations de la Commission Carter étaient essen-

tielles, l'AMC a affirmé qu'un très petit nombre pouvait être ainsi qualifié.

Le mémoire souligne que... "Si les gains de capital, les dons et les legs devaient être compris dans l'assiette compréhensive de l'impôt et partant assujettis au plein taux de l'imposition sur le revenu des particuliers, il semblerait également absolument nécessaire d'accepter les propositions portant sur les dégrèvements sensibles des taux de l'impôt personnel, l'étalement du revenu (y compris le recours aux "comptes de répartition du revenu"), la déductibilité des pertes et des dépenses importantes qui se rattachent à la réalisation de gains de capital et enfin les exemptions annuelles du vivant du contribuable et les exemptions intra-familiales. En outre, l'adoption de la proposition relative à l'intégration pour- rait nécessiter la pleine imposition des gains de capital".

L'Association a également formulé l'avertissement suivant: "il ne faudrait pas oublier que la fiscalité fédérale ne saurait être traitée isolément; qu'en ce qui concerne la structure et l'administration fiscales ainsi que les niveaux d'impôts, elle doit tenir compte de la fiscalité provinciale et municipale".

La lettre que monsieur Whitelaw a adressée au ministre des Finances pour accompagner le mémoire de l'AMC contenait le commentaire suivant qui résume les vues de l'Association sur les propositions de la Commission Carter:

"Le rapport de la Commission royale contribue grandement à expliquer la structure fiscale au Canada. Toutefois, de toutes les recommandations qu'il contient, nombreuses sont celles dont l'adoption pourrait avoir des répercussions néfastes sur notre future croissance économique et, par le fait même, sur le niveau de vie des

Les expéditions d'amiante du Québec ont diminué depuis le début de l'année

Les expéditions d'amiante par les producteurs canadiens ont atteint un total de 740,109 tonnes au cours des sept premiers mois de 1967, soit une diminution de 5.5% comparativement à la période correspondante de 1966.

Cette baisse est surtout attribuable aux expéditions moindres des producteurs d'amiante du Québec qui ont livré 661,071 tonnes, une baisse

de 7.5% comparativement à 714,512 tonnes en 1966 tandis que les expéditions en provenance de l'Ontario, de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique ont augmenté de 15.3% à 79,038 tonnes comparativement à 68,537 tonnes en 1966.

En juillet 1967, les expéditions d'amiante ont totalisé 103,646 tonnes, une baisse de 11% com-

parativement à 116,626 dans le mois correspondant de 1966. Les producteurs du Québec ont expédié 91,412 tonnes, une baisse de 16.3% sur les 109,157 tonnes expédiées en juillet 1966 tandis que les expéditions en provenance de Terre-Neuve, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont augmenté de 63.8% pour passer de 7,469 tonnes à 12,234 tonnes.

LES EXPÉDITIONS D'AMIANTE EN TONNES

	1967	1966	Changement	1965	1964	1963
Janvier.....	80,129	84,350	- 5.0%	58,570	77,887	64,016
Février.....	82,541	101,834	- 18.9%	72,385	70,554	64,537
Mars.....	120,190	116,404	+ 3.3%	84,303	82,153	72,984
Avril.....	97,140	129,572	- 25.0%	114,254	121,247	110,684
Mai.....	119,158	93,343	+ 27.7%	113,588	124,656	116,612
Juin.....	137,305	140,920	- 2.6%	121,988	121,191	112,029
Juillet.....	103,646	116,626	- 11.1%	109,466	119,020	113,224
7 MOIS.....	740,109	783,049	- 5.5%	674,554	716,708	656,086

Demandez cette brochure.

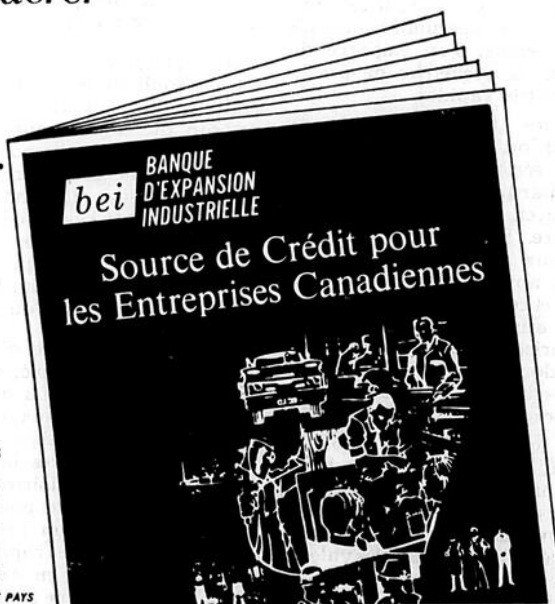
La BEI peut considérer une demande d'emprunt si vous désirez établir, développer ou moderniser votre entreprise.

bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

FINANCEMENT À TERME POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

MONTREAL, P.Q.—110 OUEST, BOUL. CRÉMAZIE—TÉL.: 382-2891
—501, CARRÉ VICTORIA —TÉL.: 866-2101
OTTAWA, ONT.—350, AVENUE KING EDWARD—TÉL.: 232-5789
QUÉBEC, P.Q.—925, CHEMIN ST-LOUIS—TÉL.: 681-6341
RIMOUSKI, P.Q.—133, RUE ST-GERMAIN—TÉL.: 724-4461
SHERBROOKE, P.Q.—31 OUEST, RUE KING—TÉL.: 562-2261
TROIS-RIVIÈRES, P.Q.—350, RUE BONAVENTURE—TÉL.: 375-1821

D'AUTRES SUCCURSALES DE LA BANQUE SONT SITUÉES À TRAVERS LE PAYS



Une véritable encyclopédie...

l'annuaire du Québec 1966 1967

877 pages
560 tableaux statistiques
190 cartes, gravures et photos
Reliure toile

L'ANNUAIRE DU QUÉBEC CONTIENT DES TEXTES SUR:

- l'évolution politique du Canada français
- l'histoire politique du Québec
- la situation géographique — les richesses naturelles
- la constitution — le gouvernement — l'administration
- la population — la main-d'œuvre
- les transports et communications
- le commerce et les finances

En vente chez L'IMPRIMEUR DE LA REINE
Hôtel du Gouvernement, Québec 4
et chez plus de 80 libraires.

PRIX: \$5.00

Remplissez ce coupon et postez:
L'imprimeur de la Reine
Hôtel du Gouvernement, Québec 4

Veuillez m'envoyer... Annuaire à \$5.00 chacun.

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....TÉL.....

S.V.P. Inclure un chèque visé ou un mandat de poste à l'ordre du Ministre des Finances du Québec. (N'envoyez pas de papier monnaie).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU QUÉBEC

COUP D'OEIL À LA BOURSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MONTREAL	ACTION DE GRACE	MARCHE INDECIS CPR 64 1/4 - 2 3/8 IAC 20 3/4 + 1/4 Bell Tél. 46 + 1/4	RECU GENERAL Asbestos 23 - 3/4 Bell Tél. 45 3/4 - 1/8 Brinco 3.45 - 0.10	CHUTE DES INDUSTRIELLES Inco 116 - 1 7/8 Moore Corp. 31 1/2 - 1 Noranda 54 1/2 - 1 1/8	BAISSE PRONONCEE Bell Téléphone 45 - 1/2 C.P.R. 64 5/8 + 5/8 Banque Royale 14 5/8 - 3/4
INDUST COMBINES		173.93 + 0.31 102.68 + 0.01	173.28 - 0.65 161.96 - 0.63	171.17 - 2.11 160.09 - 1.05	170.34 - 0.83 159.11 - 0.98
TORONTO		IRREGULIER Pacific Pete 19 7/8 + 3/8 Scurry-Rainbow 33 1/2 - 2 1/8	MARCHE A LA BAISSE Scurry-Rainbow 36 + 2 1/2 Denison 85 - 1 Dome Pete 58 - 1 1/2	LOURDES PERTES Laura Secord 16 - 3/4 Rio Algom 37 - 3/4 Roman Corp. 28 3/4 - 7/8	RECU GENERAL Noranda 54 1/2 - 3/4 Rio Algom 35 3/4 - 1 1/4 BA Oil 36 1/2 - 1
METAUX HUILES		110.63 - 0.57 205.90 + 0.58	109.45 - 1.18 206.35 + 0.45	109.16 - 0.29 204.91 - 1.44	108.85 - 0.31 204.69 - 0.22
NEW YORK		FORTES PERTES	NOUVEAU DECLIN	LES PERTES CONTINUENT	LEGERE REPRISE
DOW JONES		926.61 - 6.70	920.25 - 6.36	913.20 - 7.05	918.17 + 4.97

Selon J.-L. Lévesque et L.-G. Beaubien Ltée

Le niveau actuel des obligations est très avantageux

La tendance générale du marché des obligations était faible dans les dernières semaines d'août, mais un peu moins faible en septembre. La nouvelle de l'augmentation d'impôts proposée aux Etats-Unis a légèrement raffermi le marché vers la mi-août, mais ensuite la tendance a faibli, probablement parce qu'il s'est avéré que le déficit du budget dépassait les prévisions antérieures, et les mesures d'économie du gouvernement n'ont pas suffi pour influencer les cours. D'autre part, on a l'impression que le phénomène de l'inflation continue à se développer.

La baisse est devenue un peu plus prononcée lorsque la Banque du Canada a cessé de soutenir le cours des obligations fédérales 4 1/2%, 1983, au niveau de 85. Leur cours est alors descendu à 84, mais il est remonté légèrement par la suite. Cette baisse a entraîné la baisse générale du marché, certaines émissions à long terme ayant reculé de près de un point.

Comme le marché américain est resté généralement hésitant les jours suivants, les cours sont également restés déprimés au Canada.

Le taux élevé de l'intérêt est maintenant l'une des plus graves préoccupations des autorités aux Etats-Unis et au Canada et l'on peut s'attendre à ce que les gouvernements fassent tout ce qui leur est possible pour éviter une nouvelle baisse.

Nous croyons, dans ces conditions, que le niveau actuel des obligations est très avantageux, bien que nous ne nous attendions pas à une reprise rapide.

MARCHE DE L'ARGENT ET DU CREDIT A COURT TERME

Bons du trésor	3/8	10/8	17/8	24/8	31/8	7/9
à 3 mois.....	4.32%	4.32%	4.34%	4.33%	4.34%	4.34%
à 6 mois.....	4.61	4.63	4.63	4.60	4.59	4.58

Billets de sociétés de finance

	30 à 59 jours	60 à 89 jours	90 à 179 jours	180 à 269 jours	270 à 365 jours
5 3/8%	5 3/8%	5 1/2%	5 1/2%	5 1/2%	5 1/2%
5 1/2%	5 1/2%	5 5/8%	5 5/8%	5 5/8%	5 5/8%
5 5/8%	5 5/8%	5 3/4%	5 3/4%	5 3/4%	5 3/4%
5 3/4%	5 3/4%	5 7/8%	5 7/8%	5 7/8%	5 7/8%
5 3/4%	5 3/4%	5 7/8%	5 7/8%	5 7/8%	5 7/8%

MARCHE DES OBLIGATIONS

Rendements moyens de douze obligations canadiennes à long terme (première semaine du mois):

	mai	juin	juillet	août	sept.
3 Gouvernement du Canada.....	5.55%	5.73%	5.88%	5.90%	5.96%
4 provinciales.....	6.25	6.46	6.60	6.66	6.85
2 municipales.....	6.43	6.69	6.83	6.93	7.00
3 industrielles.....	6.38	6.50	6.58	6.75	6.92
12 (moyenne).....	6.14	6.33	6.45	6.54	6.67

Aux prises avec une machinerie démodée?

LE SYSTÈME DE FINANCEMENT

RoyNat

EST À VOTRE SERVICE

Prêts de \$25,000 à \$1,000,000 — ou plus — pour tout projet commercial ou industriel. Périodes de remboursement jusqu'à 15 ans.

Consultez RoyNat Ltée, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary ou Vancouver.

ou toute succursale de:

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE
CANADA TRUST
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
MONTREAL TRUST COMPANY

Le marché des actions

La bourse a baissé au cours des dernières semaines. Nous croyons que la raison principale de cette baisse est dans les prises de profit, causées par la hausse un peu prématurée du mois de juillet. A présent, les cours paraissent être revenus à un niveau raisonnable et, sauf événement imprévu, la baisse devrait maintenant cesser. Elle devrait être suivie d'un mouvement graduel à la hausse, sans que nous ne nous attendions à une hausse rapide et prononcée dans l'avenir rapproché.

Les conditions économiques paraissent être devenues un peu plus favorables. Notamment, la liquidation des inventaires qui a contribué à ralentir la production industrielle aux Etats-Unis et au Canada devrait être à peu près terminée. L'expansion industrielle qui a subi un ralentissement au début de cette année pourrait commencer à reprendre, si le marché de l'argent devenait un peu moins resserré. Or, à ce point de vue, on peut remarquer que les besoins des sociétés en argent nouveau semblent être moins importants qu'ils ne l'étaient il y a quelques mois. Toutefois, la liquidité de certaines entreprises est encore insuffisante

et la reconstitution des fonds de roulement pourrait encore absorber quelque capital. De plus, les besoins du gouvernement fédéral et des provinces restent importants, ce qui pourrait ralentir la reprise économique.

Les derniers accords sur la liquidité monétaire internationale au sein du groupe des dix allègeront la situation de la balance des paiements des Etats-Unis, ce qui, à son tour, devrait exercer une influence favorable sur le marché de l'argent.

Par contre, la tendance de l'économie reste assez inflationniste et la hausse des frais d'exploitation se poursuit. L'effet de la grève des usines Ford aux Etats-Unis sera sans doute d'aggraver la poussée vers l'inflation. Cette grève se répercute fortement au Canada et il est possible que l'économie canadienne en soit plus affectée que l'économie américaine.

Ainsi, dans l'ensemble, l'économie présente un tableau assez varié. Toutefois, les éléments de reprise semblent prédominer à l'heure actuelle, ce qui, à notre avis, donnerait un arrière-plan satisfaisant pour un retour de confiance à la bourse.

Spéculer ou investir?

par J.-T. Gendron Inc.

Où se termine l'investissement et où débute la spéculation?

Il est évidemment très difficile d'en pointer les bornes précises, et cet essai n'aura pas la prétention d'y arriver. Toutefois, il est clair qu'une fièvre spéculative, depuis quelque temps, s'est emparée du public à la recherche de profits boursiers très rapides.

Plusieurs titres, transigés au comptoir ou même inscrits à des bourses sérieuses ont, depuis six mois, marqué de tels gains que l'on doit en prévoir la fin un jour ou l'autre. Et ceci s'est passé sans égard aux avertissements de plus en plus nombreux des agents de change et conseillers financiers qui croient aux valeurs intrinsèques d'entreprises établies plus qu'aux firmes dont la vie repose sur un machin-truc en constituant le produit unique.

Il est toujours difficile, sinon impossible, de dire si les cours boursiers sont trop hauts. Actuellement, plusieurs titres sérieux affichent une cote bien conservatrice. Cependant, la montée trop générale des valeurs obscures, que les enthousiastes qualifient de "valeurs de croissance" rend le marché vulnérable. Le jour

où les placeurs se mettront à lire les données réalistes de la plupart de ces titres, ils se rendront compte qu'il était bien plus facile de les acheter que d'en disposer. Nous croyons le temps opportun de mettre nos clients en garde.

A part l'automne dernier, où nous avons souligné le bas niveau des cours en disant qu'il fallait "acheter au son du canon pour revendre au son du violon", nous avons rarement tenté de prédire avec un ton ex-cathedra la tendance des cours. Mais si l'excès de spéculation se poursuit, il en résultera des conditions chaotiques coûteuses pour tout le domaine boursier, que l'on soit client ou courtier.

Un certain nombre d'actions à go-go a doublé, triplé, quintuplé en quelques mois. La plupart de ces titres sont de compagnies dans des domaines scientifiques, avec des ressources financières limitées. Et même avec une administration forte et un succès éventuel phénoménal, toute chose vaut un prix, et pas plus. Que l'on se rappelle Itek, qui cotait à \$82, en 1960. Lors de la "correction" de 1962, l'action est descendue à \$91/2.

Aux yeux des spéculateurs actuels, la valeur présente n'importe pas. L'on monte joyeusement des titres à des niveaux qui seront peut-être justifiés pour un petit nombre en 1970 ou en 1975, mais pas actuellement. Et que dire des 9 compagnies sur 10 qui ne seront pas à la hauteur des folles espérances d'aujourd'hui. Le réveil sera brutal. Ceux qui pensent que ceci n'arrivera plus parce que notre génération serait "supérieure" n'ont qu'à se dire qu'en 1906, en 1927-28, en 1961, le même optimisme régnait.

Le plus important en placement, c'est de ne pas se faire mal. J.T. Gendron Inc. a jusqu'ici formulé des recommandations, par ses bulletins, qui ont permis à sa clientèle de réaliser des rendements intéressants sans risques trop grands. Lorsque la tempête viendra, il sera amusant de voir les héros d'aujourd'hui très heureux d'accepter nos offres d'achats à des fractions des cours actuels. Et lorsque la leçon sera oubliée, ils viendront nous supplier de leur revendre les mêmes valeurs pour le double. Messieurs les spéculateurs, nous ne vous ferons pas faux bond.

NOMINATION À L'UNIQUE



YVES J. MÉNARD

Le Conseil d'Administration de la Compagnie d'Assurance - Vie L'UNIQUE est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Yves J. Ménard au poste d'Administrateur de la Compagnie.

Monsieur Yves J. Ménard est en outre Vice-Président de Herdt & Charton Inc., Administrateur de la Chambre de commerce du district de Montréal et Directeur d'autres sociétés.

Résultats...

HARVEY'S FOOD LTD.

Les bénéfices nets de Harvey's Foods Ltd. ont été de \$323,781 ou 51 cents l'action au cours des cinq mois terminés le 31 août 1967 comparativement à \$113,965 ou 25 cents l'action en 1966. Les résultats pour 1967 comprennent la vente d'une franchise pour le montant de \$100,800. Le revenu brut a augmenté à \$1,050,034 comparativement à \$397,180 l'année dernière.

LIFE INVESTORS

La valeur marchande des avoirs nets de Life Investors Ltd. était de \$2,080,781 (\$6.94 l'action) le 30 septembre 1967 comparativement à \$2,213,130 (\$7.37 l'action) le 31 décembre 1966 et \$2,144,315 (\$7.14 l'action) le 30 septembre 1966.

15

17

Les Affaires, lundi 16 octobre 1967

Les courtiers ci-dessous offrent ces valeurs, pour leur compte, sous réserve d'émission, de vente préalable et de changement de prix. Ils recevront les souscriptions, à titre réductible en tout ou en partie, et se réservent le droit de clore la souscription en tout temps, sans préavis.

Nouvelle émission

\$100,000,000

(5,000,000 d'actions)

Canadian Pacific Investments Limited

Actions privilégiées 4 $\frac{3}{4}$ % cumulatif, votantes, convertibles et rachetables, série A

(de la valeur au pair de \$20 chacune)

Comportant le droit de recevoir des droits de souscription

Chaque action privilégiée série A sera convertible en tout temps le ou avant le 1er novembre 1977 en deux actions ordinaires de la Compagnie.

Droits de souscription

Les droits de souscription permettront aux détenteurs d'acheter une action ordinaire de la Compagnie pour chaque action privilégiée série A détenue et pourront être exercés jusqu'au 1er novembre 1971 inclusivement au prix de \$12, et par la suite et au plus tard le 1er novembre 1974, au prix de \$14.

Demande a été faite pour l'inscription des actions privilégiées série A aux Bourses de Montréal, Toronto et Vancouver.

PRIX: \$20 l'action

Le prospectus de cette émission est disponible sur demande

Wood Gundy Valeurs Limitée

A. E. Ames & Co. Limited

Richardson Securities of Canada
Greenshields Incorporated
Gairdner & Company Limited
Cochran, Murray & Co. Limited
Geoffrion, Robert & Gélinas, Inc.
MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.
Doherty Roadhouse & McCuaig Bros.
Dean Witter International, Inc.
Bache & Co. Incorporated
Molson & Company Limited
Bulman, Evans & Co. Limited
R. A. Daly & Company Limited
Hagar Investments Ltd.
Matthews & Company Limited
C. M. Oliver & Company Limited

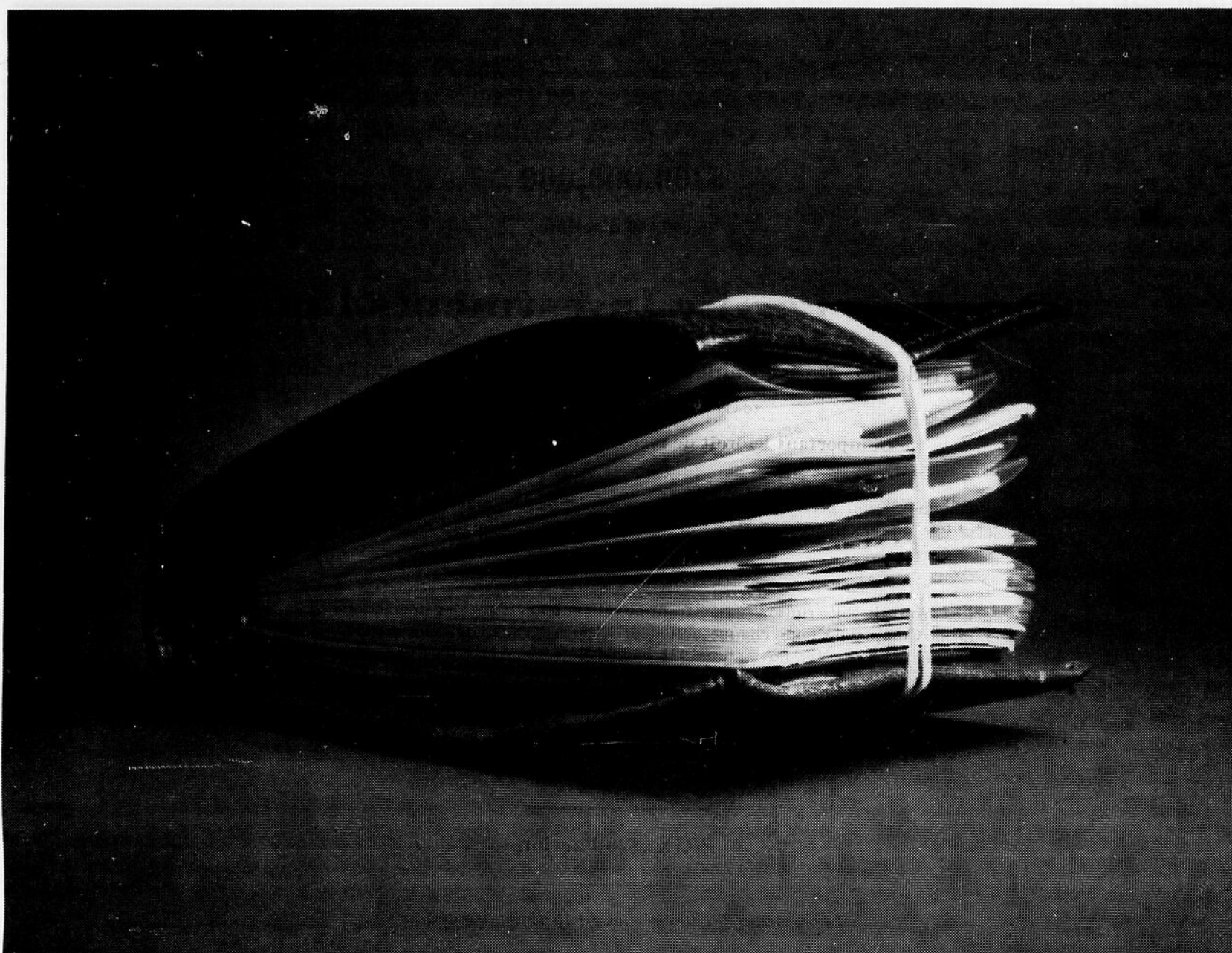
Nesbitt, Thomson et Compagnie, Limitée
Royal Securities Corporation Limited
J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée
Collier, Norris & Quinlan Limited
C. J. Hodgson & Co. Inc.
Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée
Blyth Canada Ltd.
Eastern Securities Company Limited
Francis I. duPont & Co.
Odlum Brown & T. B. Read Ltd.
Carlile & McCarthy Co. Ltd.
Dominick Corporation of Canada
Houston, Willoughby and Company Limited
Mead & Co. Limited
Sydie, Sutherland & Ritchie Ltd.

Harris & Partners Limited

Dominion Securities Corporation Limited

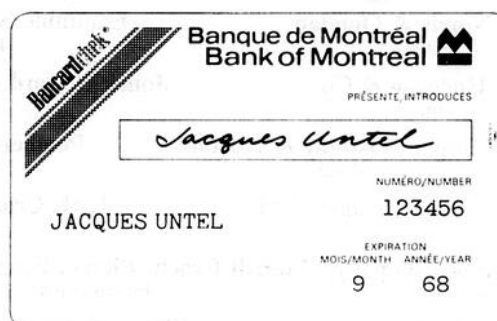
Pitfield, Mackay, Ross & Company Limited
Burns, Bros. and Denton Limited
Mills, Spence & Co. Limited
Equitable Securities Canada Limited
Jones Heward & Company (1965) Ltd.
Pemberton Securities Limited
J. H. Crang & Co.
Kippen & Company Inc.
Bartlett, Cayley & Company Limited
Casgrain & Compagnie Limitée
Fraser, Dingman & Co.
Isard, Robertson, Easson Co. Limited
O'Brien & Williams
Walwyn, Stodgell & Co. Limited

McLeod, Young, Weir & Company Limited
Midland-Osler Securities Limited
Bell, Gouinlock & Company, Limited
Fry & Company Limited
René T. Leclerc Incorporée
Wills, Bickle & Company Limited
F. H. Deacon & Company Limited
Wisener, Mackellar and Company Limited
Bankers Bond Corporation Limited
Bongard, Leslie & Co. Ltd.
Cornell, Macgillivray Limited
J. T. Gendron Inc.
Leggat, Bell, Gouinlock Ltd.
Okanagan Investments Limited



Ces cartes sont peut-être bonnes pour le "crédit"

mais celle-ci vaut l'argent comptant!



Qu'arrive-t-il quand vous avez un achat à faire où vos cartes n'ont pas cours? Ou quand vous avez besoin d'argent liquide et que personne ne vous connaît?

Que faites-vous alors? . . . Vous tirez un Bancardchek sur votre compte de chèques habituel.

Ils sont toujours "bons"

Négociables partout au Canada, les Bancardcheks sont garantis par la Banque de Montréal.

Pour utiliser un Bancardchek, il suffit de présenter votre "carte" pour établir votre identité et d'apposer sur le chèque

une signature conforme à celle de la carte.

Vous n'avez rien à payer

Contrairement aux chèques de voyage, vous n'avez pas à payer d'avance pour les bancardcheks. Il suffit de les rembourser quand cela vous convient. Si votre compte n'a pas de provision suffisante, vous êtes assuré de la disponibilité immédiate de fonds par un "prêt automatique", approuvé d'avance, dont les frais sont calculés seulement quand vous y avez recours.

Pour de plus amples renseignements...

Visitez la succursale la plus proche ou

écrivez à la Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec. Vous recevrez le dépliant Bancardchek et une formule de demande. Le système Bancardchek est un nouveau service international unique en son genre et assuré en exclusivité, au Canada, par la Banque de Montréal.



Banque de Montréal

La Première Banque au Canada